

ACCIDENT EFFROYABLE: A CAUSE DE SES BLESSURES ELLE MEURT A L'HOTEL - DIEU

(VOIR PAGE 5)

INCENDIE MAITRISE AU CEGEP

(VOIR PAGE 3)

BROYE A MORT PAR UN CAMION

(VOIR PAGE 4)

Week-end mouvementé pour les policiers de Dorion

(VOIR PAGE 5)

Capturé 3 heures après avoir commis un hold-up

(VOIR PAGE 5)

Audacieux vol auprès d'un employé du magasin "Spot"

(VOIR PAGE 2)



Le Club Lion de Valleyfield a rendu un témoignage au Premier Magistrat de la Cité de Valleyfield mercredi soir dernier lors d'un souper mixte qui s'est tenu au Club de Golf de Valleyfield. Me RAPHAEL BARRETTE a été choisi l'Homme de l'Année à Salaberry-de-Valleyfield et sur la photo l'on remarque le nouveau président du Club Lion M. ANDRE ROBERT lui présentant une plaque souvenir. (Photo: Peter Rozon)

LE 15ième Congrès du parti Libéral du Québec

"Gouverner ensemble," tel sera le slogan du quinzième congrès du Parti Libéral du Québec qui se tiendra les 11, 12 et 13 septembre prochains en l'hôtel Sheraton Mont-Royal, à Montréal.

C'est ce qu'a annoncé aujourd'hui le chef du Parti Libéral du Québec, M. Robert Bourassa, au cours d'une conférence de presse tenue au Club de Réforme de Québec.

Le Premier ministre a déclaré que ce congrès sera consacré à l'étude des forces d'action politique. Il y aura deux thèmes généraux: "Les forces d'action politique" et, d'autre part, "Les problèmes d'action politique."

Sous le thème général "Les forces d'action politique," on proposera aux délégués d'étudier quatre sujets: "Les syndicats et l'action politique," "Les associations volontaires et l'action politique," "Les groupements de jeunes et l'action politique" et "Les mouvements spontanés et l'action politique."

Le thème général "Les problèmes d'action politique" sera étudié de son côté dans quatre autres ateliers où seront discutés "L'action politique dans les milieux urbains," "L'action politique dans les milieux ruraux," "L'action politique chez

les jeunes" et "L'action politique chez les femmes."

Trois jours. C'est donc à trois jours de travail intense que seront conviés les délégués à ce 15e congrès du PLQ. Les inscriptions commenceront le vendredi 11 septembre à partir de 1.00 heure de l'après-midi. L'ouverture officielle aura lieu vendredi soir à 8.00 heures avec les rapports du président, du secrétaire, du trésorier, du président du congrès et du président du comité des mises en candidature à l'élection du Conseil supérieur de la Fédération libérale du Québec. La soirée se terminera par une conférence de M. Léon Dion, professeur de sciences politiques à l'Université Laval, qui parlera de "L'action politique et les partis."

On procédera au cours de ce congrès à l'élection du président, du secrétaire, du trésorier, du vice-président de langue anglaise et des 20 vice-présidents régionaux du Parti.

Dimanche soir 13 septembre, M. Bourassa prononcera le discours de clôture du congrès devant les quelque 2.000 délégués, substitués et militants qui auront participé à ces assises.

Un aspect important de cette grande manifestation libérale est que le congrès de la Fédération des Etudiants Libéraux du Québec se tiendra en même temps au même endroit. Les jeunes libéraux québécois éliront leur nouveau conseil exécutif; ils étudieront, d'autre part, des projets d'amendement à leur constitution.

QUELQUE CHOSE

A VENDRE,

A LOUER,

VOYEZ
LA GAZETTE

ENQUETE SUR LE NAUFRAGE DU EASTCLIFF HALL

L'enquête sur la tragédie maritime qui a entraîné le mort de neuf personnes, y compris le Capitaine Richard Groulx, autrefois de Valleyfield, et son fils âgé de 16 ans, dans le fleuve St-Laurent, en juillet dernier, se poursuit à Cornwall, Ontario, cette semaine.

Le bateau "Eastcliff Hall" venait de franchir la dernière porte de l'écluse de Cornwall en direction des Grands Lacs quand l'accident s'est produit aux petites heures du matin.

A la dernière audience des témoins, en fin de semaine

COURS DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE A LA C.A.S.

La Cité des Arts et des Sports de Valleyfield offrira, d'ici peu, des cours de conditionnement physique et de médecine préventive pour toute la population de la région de Valleyfield.

La nouvelle a été rendue publique, lundi, par M. René Lanctôt, animateur à la Cité des Arts.

Interrogé à ce sujet, M. Lanctôt a déclaré que le cours a pour but de permettre l'acquisition d'une bonne condition physique, avec supervision médicale, soit par la perte, le gain ou le maintien du poids de l'individu; l'amélioration du système cardio-respiratoire; l'amélioration du système musculaire visant d'abord à la maîtrise corporelle; l'amélioration du fonctionnement nerveux; par la prévention des maladies cardiaques; par une réhabilitation physique à la suite de maladie ou d'opération.

Le cours de conditionnement physique et de médecine préventive de la Cité des Arts et des Sports est un programme personnel de conditionnement physique établi d'après les résultats d'un examen médical rigoureux. Le programme personnel a été structuré et défini

par M. André Gaudreau, détenteur d'une maîtrise en conditionnement physique de l'Université d'Ottawa. Pour l'application du programme, la Cité des Arts a eu recours à M. Gilles Faille et Mlle Jeannelle Langevin, de Valleyfield.

M. Lanctôt a indiqué que la programmation individuelle, telle que définie par M. Gaudreau, en est une basée sur la formule révolutionnaire "sérobique". On prévoit un entraînement en circuit, un entraînement fractionné, des exercices de calisthénie, farthes musculation, contractions isométriques, test cardio-respiratoire, test d'habiletés motrices; exercices de relaxation, bain sauna, bain turc, repos contrôlés, etc.

Selon les besoins et les goûts individuels, les responsables du service à la Cité des Arts et des Sports établiront avec les intéressés, le programme que chaque individu devra suivre pour une première session de dix semaines.

Le programme est défini à partir d'un test cardio-respiratoire qui établit la condition physique de l'individu au moment où il entreprend une première session, et en tenant

compte de l'âge et de l'occupation de l'individu de même que de ses besoins immédiats.

Un dossier médical est alors établi, comportant une section médicale, une fiche des capacités physiques et une évaluation périodique des résultats. D'ailleurs, une adaptation du programme personnel se fait périodiquement. A la cinquième ou sixième semaine d'entraînement, un test d'habileté motrice contrôle le rendement de l'individu en évaluant la force, l'endurance, la flexibilité, l'agilité, l'équilibre et la coordination.

Le programme de conditionnement physique à la Cité des Arts et des Sports s'adresse tant aux dames qu'aux hommes. Les intéressés devront se présenter à la Cité des Arts et des Sports pour subir leur test médical, entre le 15 septembre et le 19 septembre.

VICE-PRESIDENT BANQUE PROVINCIALE



M. RAYMOND PRIMEAU

Le Président et Chef de la direction de La Banque Provinciale du Canada, M. Léo Lavoie, annonce la nomination de M. Raymond Primeau comme membre du Conseil d'Administration de la Banque et son élection comme Vice-président. M. Primeau demeure Directeur général.

AUDACIEUX VOL AUPRES D'UN EMPLOYE DU MAGASIN 'SPOT'

Les limiers de la Sûreté municipale de Valleyfield enquêtent toujours sur un vol commis sur la personne d'un employé du magasin Spot, samedi après-midi dernier, vers 5 heures.

L'assistant-gérant du Spot, Monsieur Jean-Yves Cousineau, sortait du magasin avec les recettes de la journée, pour aller faire le dépôt à la Banque Canadienne Impériale située juste en face, lorsqu'il a été abordé par deux indivi-

us. Ces derniers lui ont lancé une poudre quelconque au visage et M. Cousineau en a été aveuglé de sorte que les deux bandits n'ont eu aucune difficulté à s'emparer du sac contenant l'argent.

Pendant au pas de course, ils se sont ensuite dirigés vers le Parc Sauvé où une automobile devait les attendre. A cause de la circulation dense à cet endroit à cette heure de la journée, ils ont facilement pu se volatiliser.

D'après le gérant du Spot, M. André Geneau, le montant du vol se chiffrait à plus de \$5.000. (cinq milles dollars).

dernière, l'avocat des officiers du bord a déclaré que, selon lui, le tribunal a été constitué pour déterminer les causes de l'accident et que toutes les questions touchant à la négligence et à la compétence, relèvent d'autres parties de la loi de la marine.

LISEZ
La Gazette

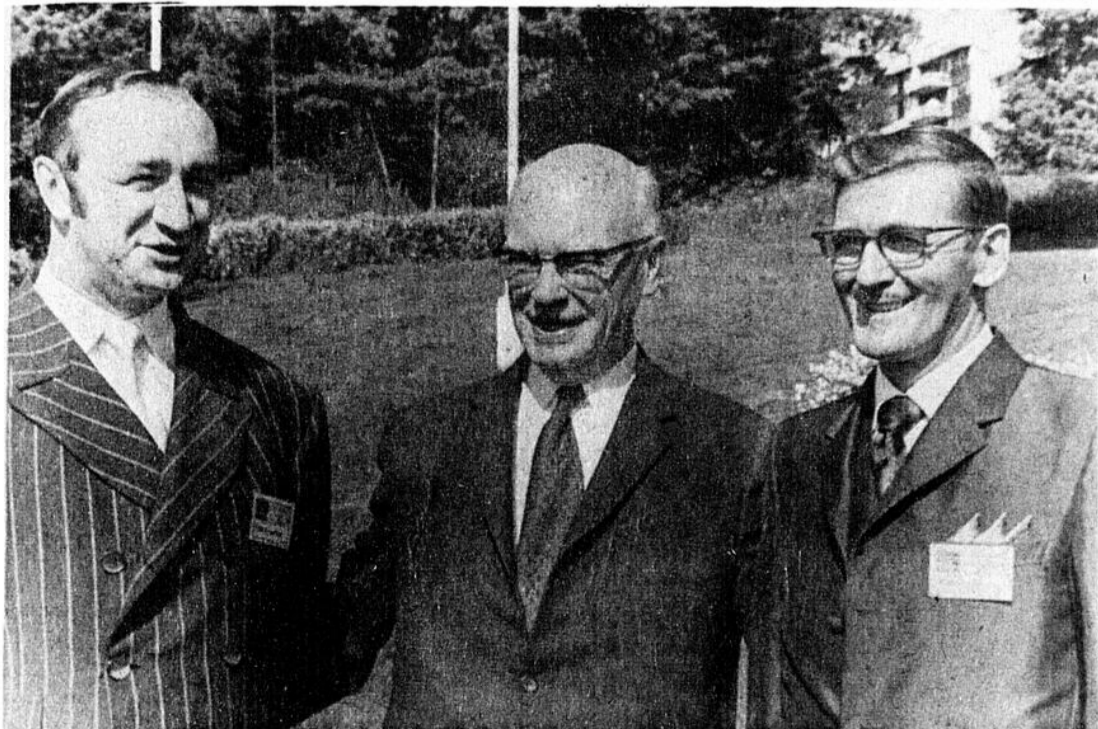
Un règlement très attendu

L'accord intervenu, en fin de semaine, sous la médiation extraordinaire de M. Thomas O'Connor, dans le conflit postal, sera ratifié d'ici une dizaine de jours par les employés des bureaux de poste au Canada. On semble croire que les intéressés accepteront l'entente convenue entre Ottawa et les dirigeants de l'Union de postes.

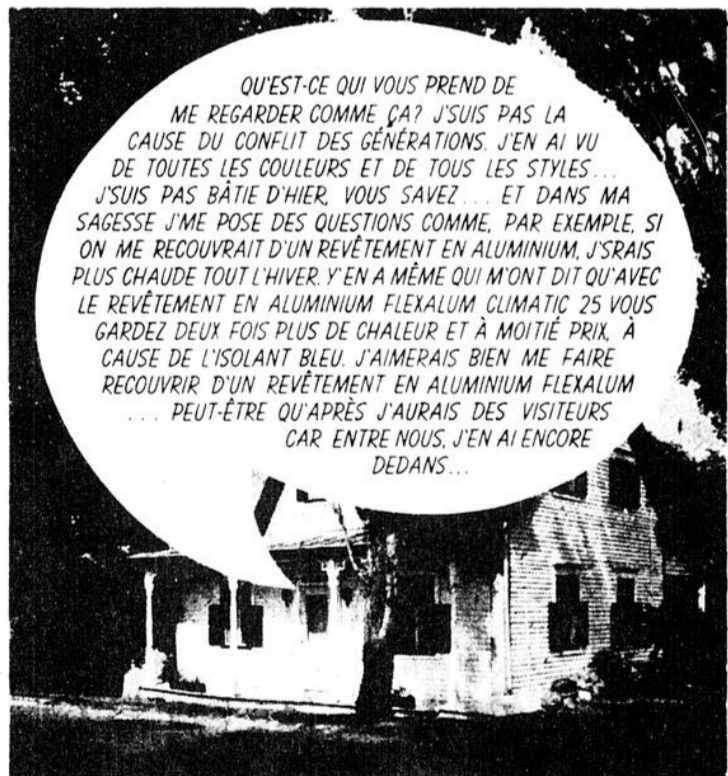
Actuellement, le Conseil du Trésor fixe à 6.8 pour cent le gain obtenu par les postiers et le conseil des syndicats à 7.2. L'interprétation est basée sur des calculs différents.

Des milliers de canadiens ont été sérieusement affectés par ce dernier conflit postal, y compris un bon nombre d'hommes d'affaires. Dans ce dernier groupe, certains s'interrogeaient sur la possibilité de continuer en affaires, tellement leur commerce avait été affecté par suite de la non-distribution de chèques et autres pièces essentielles.

La distribution du courrier devrait reprendre son cours normal incessamment à la suite des grèves tournantes des derniers mois dans tous les coins du Canada.



EN VEDETTE AUX ARTISANS — Le "Club des Vedettes" groupe des spécialistes en sécurité financière, représentants de la coopérative d'assurance-vie La Société des Artisans, qui se distinguent durant l'année par les services qu'ils rendent en ce domaine aux familles et aux entreprises de leur milieu. Deux de nos concitoyens viennent de participer au congrès de ce Club, à Ste-Adèle. Sur la photo, de gauche à droite: M. PAUL E. LARIVIERE, de Valleyfield, gérant régional; M. RENE PARE, président des Artisans; et M. ROCH BEAUDET, représentant à Beauharnois.



revêtement en aluminium
Flexalum

un produit
Hunter Douglas

2501 route Trans-Canada,
Pointe-Claire, Montréal 740, Qué.

DEPOSITAIRE AUTORISE

GEORGES ROBERT ALUMINIUM

ST-LOUIS DE GONZAGUE 373-5633

Clapboard, portes, ornements et
fenêtres en aluminium - estimé gratis

QUI IRA A NASSAU GRACE AU BILLET NO. 1433?

Le président de la Jeune Chambre de Valleyfield, M. René Duhaime, nous a fait savoir que les membres de l'organisme qu'il dirige sont actuellement à la recherche de la personne qui a visité l'exposition commerciale de Valleyfield, en fin de semaine dernière, après s'être procurée le billet portant le numéro 1433.

Cette dernière se mérite

en effet une magnifique croisière pour deux personnes à Nassau, grâce à l'expo et à la Jeune Chambre.

Le prix, on s'en souviendra, était à l'enjeu pour les gens ayant acheté d'avance, leur billet d'entrée.

L'intéressé peut réclamer son dû en entrant en communication avec les organisateurs de l'exposition commerciale.

OPTION POUR UN PROCES DEVANT LE JUGE SEUL

Le juge Maurice Perron de Valleyfield a fixé au premier octobre le procès de deux individus soupçonnés d'être les auteurs d'un vol à main armée commis récemment à l'hôtel Russell de Beauharis.

Les procédures ont ainsi été amenées à plus brève échéance, étant donné que les prévenues Josée Martindale et Philippe Beerens, ont opté

pour un procès devant le juge seul, au lieu d'attendre la tenue des assises criminelles en fin d'octobre.

Leur avocat, Me Claude Planchard a présenté pour eux une demande de cautionnement.

Le magistrat Perron a acquiescé en fixant à \$2.000 et \$3.000 les cautions respectives de Martindale et Beerens

INCENDIE MAITRISE AU CEGEP

Les pompiers de Valleyfield ont été mandés d'urgence au Cégep de cette ville vers les 10 heures vendredi matin, pour maîtriser un début d'incendie qui s'était déclaré dans un des bureaux de l'administration.

Il leur a fallu utiliser un extincteur chimique, ce qui a cependant suffi à éteindre les flammes, dont l'intensité était de légère importance.

D'aucuns citoyens ont revêtu, de mémoire, les événements du début de l'été, en

voyant accourir les pompiers au Cégep vendredi. On se souviendra qu'à ce moment-là, un incendie avait causé des dégâts atteignant presque 1 million de dollars à la vieille partie du Cégep, mieux connue sous le nom d'école St-Thomas.

On s'est montré plus prévoyant cette fois en faisant appel immédiatement aux pompiers de Valleyfield au lieu de tenter de jouer leur rôle. Il est facile de comparer les résultats.

L'ESCADRILLE SALABERRY REPREND SES ACTIVITES

L'escadrille Salaberry des cadets de l'air acceptera de nouveaux membres le 14 septembre prochain.

Les jeunes gens de 13 à 17 ans qui seraient intéressés à joindre le groupement pourront s'inscrire à l'école Edgar Hébert

de Valleyfield.

En plus d'obtenir une formation spéciale grâce à une discipline rigide mais intelligemment appliquée, ils pourront apprendre le tir à la carabine, suivre des cours de premiers soins et acquérir plusieurs au-

Réal Leduc est réélu président

Lors du pique-nique annuel de la ligue de bowling O'Keefe, Réal Leduc était réélu président pour une deuxième année consécutive.

Samedi le 29 août dernier, la ligue de bowling O'Keefe était invitée à faire son pique-nique annuel à la résidence de "Ti-Toine" Latulippe. Ce fut un succès retentissant pour toute la ligue.

Tous les joueurs présents profitèrent de cette occasion pour élire leur nouveau conseil. La fonction de président de la ligue revint à Réal Leduc, tandis que celles des vices-présidents étaient méritées par Richard Latour ainsi que Gaétan Plante; Pierrette Leduc sera de nouveau présidente, Huguette Massé secrétaire archiviste, Réginald Chiasson trésorier, Réna Chiasson secrétaire ainsi que quatre anciens capitaines Gérard Plante, Alcide Levac, Mario Latour et René Latour. Tous ces membres du conseil ont été réélus pour une deuxième année consécutive. D'autres nouveaux membres vinrent s'ajouter au conseil, Claire Fournier publiciste, Mario Latour président des tirages hebdomadaires, Orianna Leduc "la maman de la ligue," s'occupera de ramasser les 69 et six nouveaux capitaines: Normand Massé, Raymond Latour, Yvan Duguay, Richard Latour, Rolland Bergevin et André Leduc, maintenant la ligue O'Keefe atteint son objectif de dix équipes.

La journée devait se terminer sur une note humoristique pour plusieurs, mais moins drôle pour d'autre. Un des invités offrit aux joueurs présents un magnifique plongeon dans la piscine, et ce qui était moins drôle, c'est que cette personne n'était pas équipée pour la baignade.

Au nom de la ligue, ainsi qu'à mon nom, je tiens à remercier monsieur Antoine Latulippe, ainsi que son épouse, pour cette cordiale journée passée à leur résidence.

Votre publiciste,
Claire Fournier.

tres connaissances utiles.

Il est bon de savoir cependant que le mouvement des cadets de l'air n'a pas pour but de former de futurs militaires, mais de préparer les jeunes à être de bons citoyens.

Il n'y a aucun frais à déboursier ni à l'inscription ni par la suite.

FILLETES BLESSEES

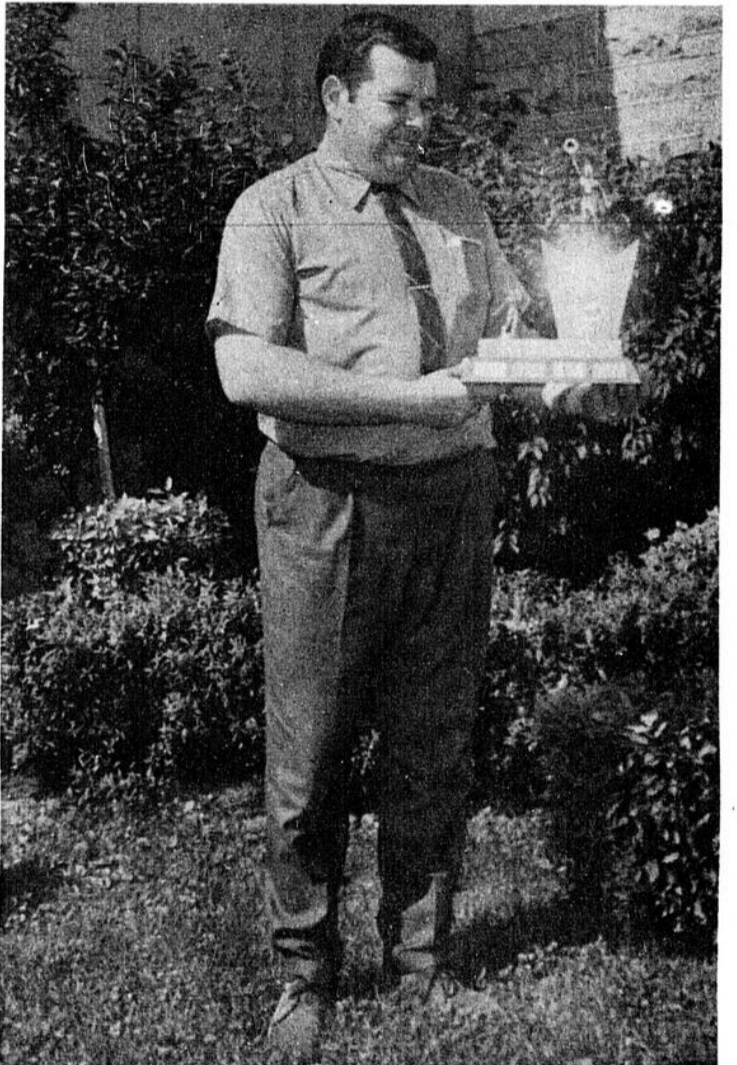
Linda Duguay, 7 ans, et Nathalie Noël, 4 ans, ont été légèrement blessées alors qu'elles furent heurtées par une automobile, vers midi, lundi, sur la rue Dufferin, près de Crescent, à Valleyfield.

Les deux fillettes furent transportées à l'Hôtel-Dieu de Valleyfield pour fins d'observation. Leur condition serait satisfaisante.

La Sûreté Municipale de Valleyfield a fait l'enquête d'usage.



Nous voyons ici l'Optimiste ANTOINE LATULIPE avec son trophée qu'il s'est mérité au tournoi de "putting" du tournoi de golf du club Optimiste de Valleyfield qui se déroulait dernièrement au club de golf de Valleyfield.



Nous voyons ici M. PIERRE ROBIN, grand gagnant du tournoi de golf du Club Optimiste qui avait lieu dernièrement au club de golf de Valleyfield.

COURRIER

"Anne Marie"

Pour tout conseil de beauté, écrivez à COURRIER ANNE MARIE, C.P. 420 (Youville) Montréal 351.

Q. Je suis une jeune fille de 19 ans. J'ai les yeux très cernés et ça me donne l'impression que tout le monde se fiche de moi à cause de cela. J'ai essayé beaucoup de choses pour les dissimuler mais sans résultat. Y aurait-il un autre moyen pour remédier à cela?

R. Coeur en peine Je ne crois pas que les gens puissent à ce point remarquer vos cernes, en tout cas certainement pas en se fichant de vous. Les cernes sont souvent un signe de fatigue ou encore l'indice d'un foie lent. Si malgré 8 ou 9 heures de sommeil par nuit vos cernes persistent, vous consulterez votre médecin.

Q. A 58 ans serait-il possible de diminuer la marche des rides. Je ne suis pas grasse, 100 livres, et je mesure 5 pieds 2 pouces. Y aurait-il des exercices, massages ou lotions? Je suis brune et à l'époque de la belle saison je brunis davantage évidemment je voudrais tant ne pas avoir ce teint bronzé à l'année. Je n'aime pas le maquillage. Je suis pour le naturel. Y a-t-il une solution à ces problèmes?

R. Louise Il est assez difficile sans voir l'état de votre peau de vous indiquer les soins de beauté appropriés. Toutefois je vous recommande de passer à l'une de nos Boutiques d'esthétique Dupuis (ANNE MARIE). L'esthéticienne vous donnera une ordonnance sans frais de votre part. Elle vous conseilera également un masque pour éclaircir votre peau.

104 Du Marché Valleyfield

chez
Georgette
ENRG.

CONFECTION pour DAMES
et
JEUNES FILLES

Tél.: 371-1785

**C'EST UN
RENDEZ-VOUS**

A LA CAVE P'TIT MOUSSE

VENDREDI & SAMEDI: 7:00 p.m. à 2:00 a.m.
CHANTEZ, DANSEZ ET AMUSEZ-VOUS
JOHN ET SON ENSEMBLE (Musique Rythmée)

WESTERN — TOUS LES VENDREDI — SAMEDI
SYNTONISEZ CFLV AUX CHRONIQUES DES SPECTACLES

L'AUBERGE HILL TOP
ROUTE 17 VAUDREUIL TEL. 453-3401 — 234-4062

CUISINE FRANÇAISE
entrée gratuite

Faux billets: IL EST LIBERE D'ACCUSATION

M. Gaston Montpetit a été libéré de toute accusation jeudi matin, au palais de justice de Valleyfield, après que son procureur, Me Roger Morin, eut réussi à prouver que les faux billets de dix et vingt dollars, trouvés sur lui le 13 juin dernier, devaient être remis à son gérant de banque pour expertise.

Ce dernier a corroboré les dires de M. Montpetit, précisant qu'une telle situation s'était produite dans le passé et qu'il avait agi de la même

façon.

Si l'accusé avait gardé les billets en sa possession, c'est qu'ils lui avaient été donnés un samedi, alors que sa banque était fermée.

Le policier, qui avait rédigé la plainte, a d'ailleurs déclaré que les pièces avaient été placées dans une section spéciale du porte-monnaie de l'accusé, complètement à part des autres billets.

Le jugement a été rendu par le magistrat Maurice Perron.

TROIS JOURS DE PRISON CHACUN

Trois individus ont écopé d'une journée d'emprisonnement vendredi matin au palais de justice de Valleyfield, où siégeait le juge Perron.

Il s'agit de Jean-Denis Primeau, Fernand Lefebvre et Denis Léger.

Les deux premiers étaient accusés de méfait.

Dans le cas du troisième, il a bénéficié du témoignage du détective Armand Lecompte de Valleyfield qui a fait état de sa bonne conduite depuis 6 mois. Il était en effet sous probation.

ACTIVITE SPECIALE A LA GARDE CHAMPLAIN IND. INC.

Dimanche le 13 septembre prochain au sous-sol de l'église du Sacré-Coeur, à 1.00 hre p.m., grande assemblée annuelle pour tous les membres actifs, bienfaiteurs et honoraires de la Garde Champlain.

Il y aura compte rendu des activités passées au cours de la dernière année, ainsi que de nombreuses nouvelles idées qui seront soumises à tous les membres pour approbation.

Il est du devoir de tous les membres d'assister à cette assemblée qui sera des plus intéressantes.

N'oubliez pas aussi qu'immédiatement après l'assemblée, il y aura mise en nomination à tous les postes pour la formation du conseil pour les deux (2) prochaines années. S'il y a lieu, les élections seront tenues le dimanche suivant soit le

20 septembre de 1.00 à 4.30 hres p.m. au sous-sol de l'église du Sacré-Coeur.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le président M. Henri Benoit, 163 rue St-Laurent, Valleyfield, Tél. 373-6215 ou avec

Broyé à mort par un camion

Un jeune homme de Valleyfield, Gérald Brossoit, 18 ans, a perdu la vie de façon tragique, samedi après-midi, lorsqu'il a été broyé sous un camion à environ 1 mille de Cazaville, dans le comté de Huntingdon.

Le jeune Brossoit était à l'emploi de la compagnie Belle-Vallée de Valleyfield. Il faisait la distribution du lait en compagnie de M. Jean-Paul Desrosiers de Valleyfield, lorsque ce dernier perdit la maîtrise du camion qu'il conduisait pour aller choir dans le fossé. A un moment donné, la victime a été projetée hors du camion et ce dernier retomba sur lui.

M. Desrosiers, pour sa part, n'a pas été blessé, cependant, il souffrait d'un violent choc nerveux.

Les agents de la sûreté du Québec, détachement de Valleyfield, se sont rendus sur les lieux et ont fait les constatations d'usage.



C'est M. JEAN DESLAURIER qui a été l'heureux gagnant d'un récent tirage organisé par le Pro du Club de Golf M. JEAN-MARC BOUGIE. Jean s'est mérité tout un équipement de golf d'une valeur de près de \$800.00 (Photo: Peter Rozon)

LSD trouvé aux douanes

A défaut d'avoir fourni un cautionnement de \$5,000, un jeune homme de Syracuse, âgé de 19 ans, fut emprisonné après avoir supposément attaqué un officier de douanes américaines.

Clyde Gensert a été incarcéré après s'être porté à des voies de faits sur la personne de Michael Kukie, ancien joueur de ballon-panier de l'Université de Plattsburg, professeur à l'école centrale de Salmon River, Fort Covington et qui travaille comme officier de douanes à temps partiel à Trout River durant l'été.

Kukie aurait trouvé du LSD dans les bagages de Gensert, lors de l'examen de routine de ce dernier et de ses deux compagnons, Daniel Fumento, 21 ans, et Marion Jameson, 20 ans, tous deux de Syracuse.

Gensert, semble-t-il, aurait enlevé le LSD des mains de Kukie après l'avoir renversé par terre, et se serait enfui de l'édifice des douanes. Ses deux compagnons restèrent sur place. Kukie aurait poursuivi Gensert, et après un bref corps à corps, il l'aurait appréhendé et lui reprit le LSD.

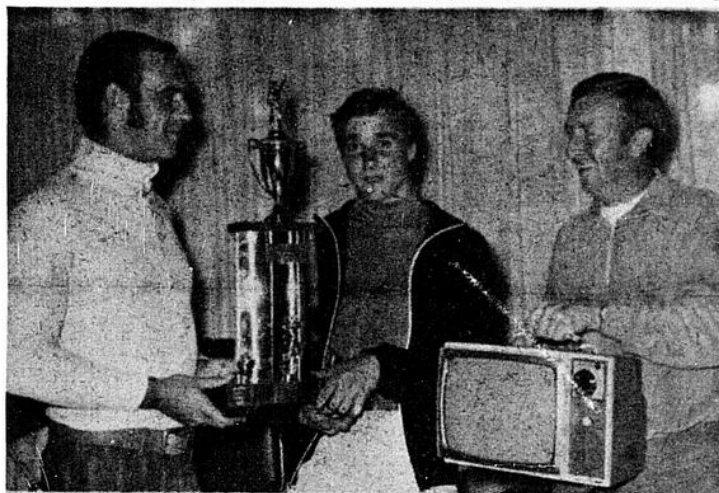
Pendant que Gensert et ses deux compagnons étaient retenus, des agents spéciaux de douanes arrivèrent de Rouses Point pour poursuivre l'enquête.

Le trio fut alors arrêté et inculpé d'avoir eu en leur possession une drogue très dangereuse.

Gensert a comparu devant le Commissaire Milton Valois de Malone, qui a fixé le cautionnement à une somme de \$5,000.

le président de l'élection M. Geo. Emile St. Onge, 106 rue Des Erables, Valleyfield, téléphone 373-2923.

Nous attendons donc tous les membres actifs, bienfaiteurs et honoraires de la Garde Champlain Ind. Inc. au sous-sol de l'église du Sacré-Coeur dimanche le 13 septembre à 1.00 hre p.m. précise.



Le championnat invitational s'est déroulé pour une autre année en fin de semaine sur les parcours du Club de Golf de Valleyfield. Voici les différents gagnants de ces compétitions de trois jours. Photo du haut: le champion de la Classe "A", YVAN MORIN qui a terminé avec un score brut de 73. Il reçoit son prix de Me CLAUDE HOULE à gauche, président du Club et à droite de FERNAND PILON, capitaine du Club. Photo du centre: les gagnants de la Compétition mixte MYRNA FLEEMING et WAYNE LESLIE qui terminèrent avec un score brut de 83. Ils reçoivent des compliments de GENE LEBLANC et GASTON ARSENAULT, ass. capitaine du Club. Au bas les champions de la Classe B et C. Dans l'ordre: JEAN-MARC BOUGIE, pro, GUY CHEVRIER, champion classe "B" avec un 77, de Valleyfield et FRANK VAN DYKE, de Hawkesbury, champion classe "C" avec un 92, et Me C. HOULE. (Photos: Peter Rozon)



Deux jeunes joueurs de golf de la section junior du Club de Golf de Valleyfield étaient au nombre des joueurs de la Petite Ligue de Baseball qui se sont rendu récemment à Williamsport. Les responsables du Club de Golf leur ont rendu hommage la semaine dernière lors de la soirée de clôture des activités de la section junior du Club de Golf de Valleyfield. Nous reconnaissons sur la photo: M. YVAN BERGEVIN, gérant, BRIAN McDONALD, joueur du Valleyfield, JEAN-MARC BOUGIE, professionnel, LUC GODBOUT, joueur du Valleyfield et CLAUDE HOULE, président. (Photo: Peter Rozon)



Les championnats de la section junior du Club de Golf de Valleyfield ce sont déroulés la semaine dernière au Club de Valleyfield. Chez les gars dans la photo du haut voici les gagnants: CLAUDE TESSIER avec un 77, 2ème low gross, PIERRE VIAU, 1er et champion avec un 77, Mme McDONALD, du comité des jeunes, YVAN MORIN, 1er low net avec un 70 et GAETAN LANIEL, 2ème low net avec 71. Photo du bas chez les filles: KAREN FLEEMING, 2ème low gross avec 122, MANON LECOMPTE, 1er low gross et championne avec un 115, JEAN-MARC BOUGIE, pro, LOUISE MALOUIN, 1er low net avec un 71 et KIM LESLIE, 2ème low net avec un 79. (Photos: Peter Rozon)

Une jeune fille est décédée après une terrible collision



Mlle Michèle Veber

Une collision frontale impliquant deux véhicules jeudi dernier sur la route 3 entre

Melocheville et St-Timothée causa la mort d'une jeune fille de 22 ans et des blessures graves à un homme de 53 ans.

La victime est Mlle Michèle Veber de Port-Lewis et Valleyfield, et M. Henri Brassard du 31, rue Ste-Anne, Valleyfield fut transporté à l'hôpital souffrant de multiples blessures.

L'accident s'est produit quand Mlle Veber perdit contrôle de sa voiture qui traversa la route pour entrer en collision avec l'auto conduite par M. Brassard.

Mlle Veber voyageait de Valleyfield vers Montréal tandis que M. Brassard revenait de son bureau à Montréal. Les deux véhicules furent complètement démolis dans l'accident survenu vers 4.40 p.m. et les deux conducteurs furent transportés à l'Hôtel-

Dieu de Valleyfield.

Mlle Veber subit des blessures graves à la tête et à la figure et des fractures aux bras et aux jambes. Elle était inconsciente et mourut un peu avant 8 heures le même soir.

M. Brassard souffre de coupures et contusions à la figure et au corps et de fractures aux côtes et à un orteil. De son lit d'hôpital il dit à un représentant du Gleaner dimanche: "Je suis chanceux d'être vivant, j'aimerais bien que la jeune fille le soit aussi. Je l'ai vue perdre le contrôle de sa voiture dans la courbe et aller en ma direction, mais durant ces quelques secondes, je ne pouvais rien faire."

HENRI BRASSARD

M. Brassard est avantageusement connu à Valleyfield. Il est un ex-président de la Chambre de Commerce et de la Croix-Rouge, section de Valleyfield, marguillier à l'église St-Augustin et membre du Club Richelieu. Il voyage à Montréal tous les jours où il est employé au département

provincial du Revenu. Il est marié et père de trois enfants: Nicole, à Paris, France où son époux le docteur Brassard conduit des recherches au Centre de Recherches Atomiques; Pierre de Montréal qui a complété ses études et attend son entrée au barreau et Michel 14 ans de Valleyfield.

Mlle MICHEL VEBER

Mlle Veber sera regrettée dans Huntingdon et Valleyfield. Membre du club de Golf de St-Anicet depuis cinq ans, elle était connue de tous les amateurs de golf des environs. A l'occasion elle prêtait main-forte au snack-bar et ses services étaient appréciés de tous.

Mlle Veber était la fille unique de M. et Mme Maurice Veber (née Lucille Courchesne) elle était à sa deuxième année d'études en droit à l'Université d'Ottawa et devait

reprandre ses cours dans quelques jours.

La famille Veber a de nombreux amis dans la région de Port Lewis. Depuis plusieurs années ils possèdent un chalet tout près du club de golf. M. Veber était garde-chasse provincial pour quelques années avant de retourner à son métier d'électricien. Il est employé à la P. & G. Electricque de Valleyfield.

Les funérailles ont eu lieu à la cathédrale de Valleyfield, mardi à 10 heures.

Elle laisse dans le deuil, outre ses parents, ses grands-parents paternels, M. et Mme Albert Veber et son grand-père maternel, M. Courchesne de Valleyfield, ses grand-tantes Mesdemoiselles Jeanne et Victoire Veber de Port Lewis et Valleyfield et Soeur Pierre des Soeurs de la Providence de Montréal.

DECES DE M. QUENNEVILLE



FEU M. J.-D. QUENNEVILLE

C'est avec regret que nous apprenons le décès subit de M. Jean D. Quenneville, survenu à St-Anicet, mercredi, le 2 septembre dernier, à l'âge de 73 ans.

En dépit de la température peu favorable, M. Quenneville avait tondu la pelouse à sa demeure et vers trois heures s'était rendu à un autre terrain qu'il possédait non loin de chez lui pour y effectuer le même travail. Comme il n'était pas de retour vers six heures, son épouse envoya André, un de leurs fils, voir ce qui le retenait. Celui-ci trouva son père, mais il était mort depuis environ deux heures, croit-on. La tondeuse à gazon avait manqué d'essence et s'était arrêtée.

M. Quenneville était cultivateur. Durant de nombreuses années il exploitait sa ferme située à l'extrémité sud du village jusqu'en 1955, quand son fils, Claude prit possession

de l'entreprise familiale. M. et Mme Quenneville s'installèrent alors dans un local neuf près de l'école et ouvrirent un restaurant qui prospéra jusqu'à leur retraite, il y a quelques années.

M. Quenneville est né à St-Anicet, il était le fils de feu M. et Mme Théophile Quenneville. En 1922, il épousa Rose-Aimée Leblanc aussi de St-Anicet et de leur union naquirent sept enfants: Denise, (Mme Marcel Ménard) propriétaires du restaurant Ménard à Valleyfield, six fils: Hubert, épicier à Montréal; Bruno, employé des douanes à Chateauguay, Hervé, agent d'assurance à Dorion; Claude, sur la terre paternelle à St-Anicet; André, employé à la Canadian Schenley à Valleyfield et Pierre, comptable agréé, aussi de Valleyfield. Il laisse aussi dans le deuil plusieurs petits-enfants, neveux et nièces.

Les funérailles ont eu lieu à deux heures samedi après-midi en l'église de St-Anicet. Le service funèbre fut chanté par son neveu et filleul, M. l'abbé Georges Quenneville, curé de Huntingdon, assisté de M. l'abbé Paul Deguire, curé de St-Anicet, de Mgr Percival Caza, des révérends pères Henri Dumouche et Ivanhoe Julien de Valleyfield et St-Polycarpe respectivement.

Parmi l'assistance nombreuse qui assistait aux funérailles, on remarquait la présence de M. Gérard Lanier, M.P. et de l'échevin Mme Marcelle Trépanier de Valleyfield.

L'inhumation eut lieu au cimetière de St-Anicet.

Sincères condoléances à la famille éprouvée.

Réunion des consommateurs

L'Association des Consommateurs du Canada vous invite à sa prochaine réunion du mercredi, 16 septembre, à 20 heures, au sous-sol de l'Évêché de Valleyfield.

A cette occasion, il vous sera donné un historique du mouvement, vous expliquant pourquoi, en 1941, le gouvernement du Canada favorisait sa fondation.

Les sujets traités au cours de cette réunion iront de la pollution aux aliments et drogues, touchant aussi à la façon dont vous dépensez votre argent. Souvent les détaillants emploient toute une série de tactiques pour vous pousser à dépenser de façon impulsive et sans réfléchir. Beaucoup de trucs sont cependant à votre disposition pour ne pas vous y laisser prendre. De nos jours, savoir où va son argent est presque le commencement de la richesse.

L'invitation s'adresse aux idées nouvelles, aux suggestions, même aux plaintes de toute sorte. Nous offrons aux membres et à ceux qui veulent le devenir, un service de gardiennes bénévoles. A cet effet, vous pouvez communiquer avec madame Céline Sauvé à 373-8382.

Décès subit de Mme Boisseau

Les amis locaux de la famille J. A. Boisseau furent attristés en apprenant, en fin de semaine, la mort subite de Mme J. A. Boisseau, survenue à Simcoe, Ontario. M. et Mme Boisseau et leur fils Robert demeureraient pendant plusieurs années sur la rue Fairview à Huntingdon et depuis trois ans, étaient déménagés à Simcoe. Avant d'avoir leur résidence à Huntingdon, ils demeurèrent aux lignes Jamieson, où M. Boisseau était en charge des douanes.

L'inhumation eut lieu au cimetière de Oakwood, à Simcoe, le jour de la Fête du Travail.

Courses de stock car

Maintenant à tous les dimanches après-midi à 2 p.m. 7 EVENEMENTS 2 CLASSES

Beaucoup d'actions pleinement assurées Terrain de courses de Fort Covington FT COVINGTON, N.Y.

CONSEIL DES OEUVRES ET du Bien-Être de Québec

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, l'honorable John Munro, a autorisé l'octroi d'une subvention fédérale de \$81,487 au Conseil des oeuvres et du Bien-être de Québec dans le cadre du Program-

me de subventions au bien-être social.

Le projet est vu comme un élément important en ce qui a trait au développement de la recherche dans le domaine du bien-être.

la GAZETTE VALLEYFIELD BEAUHARNOIS

VAUDREUIL — SOULANGES

Imprimé à Huntingdon, par The Huntingdon Gleaner Inc., et publié à 70, rue Champlain, Salaberry-de-Valleyfield

Téléphone 373-7272

Adresse d'affaires: 70, rue CHAMPLAIN, Salaberry-de-Valleyfield

Prix d'abonnement: \$3.00 par année Canada; \$5.00 aux États-Unis

Envoi de deuxième classe. No. d'enregistrement 1620

Intérets des villes de Valleyfield, Beauharnois et tous les centres des comtés de Beauharnois, Châteauguay, Huntingdon et Vaudreuil-Soulanges

VOL. 35 HUNTINGDON, QUEBEC NO. 12

FRANKLIN DRIVE-IN THEATRE

MALONE, N.Y.

ARGENT CANADIEN

ACCEPTÉ À PARITÉ

Mer. - jeu. - ven. - sam. — 9-10-11-12 sept.

— ADULTES SEULEMENT —



"Good Morning, Good Bye"

Un des films le plus sensationnel de l'année



AUSSI

"PRETTY BUT WICKED"

Un lit chaud de plaisir

Dim. - lun. - mar. - mer. — 13-14-15-16 sept.

REPRISE À LA DEMANDE GÉNÉRALE

— ADULTES SEULEMENT —

"THE SECRET SEX LIVES OF ROMEO AND JULIET"

AUSSI

"THE EXOTIC DREAM"

Le 13 septembre, aux Cèdres : EPREUVES D'ACCELERATION

Le club-automobile "Karbur" de Valleyfield, auquel sont affiliés une trentaine d'amateurs du sport de l'auto, présentera le 13 septembre prochain des épreuves d'accélération à la piste des Cèdres, située dans le rang St-Dominique, au nord de la route 20.

Il y aura 14 classes différentes dont 7 pour les amateurs possédant des véhicules non mo-

difiés, et 7 autres pour les plus expérimentés conduisant des voitures à performances spéciales. Ceux qui en seront à leurs premières expériences dans le sport de l'accélération-automobile auront donc autant de chances que les autres de remporter les trophées qui seront nombreux. La brasserie Labatt de la région de Valleyfield s'en est chargé. On sait que sur ce

point, ses représentants n'ont jamais mesquiné.

Les premiers essais seront effectués dès 10 heures le dimanche et les compétitions elles-mêmes débiteront à 14 heures.

Les frais d'inscription, comprenant le souper pour 2 personnes, ont été fixés à \$4.00 seulement.

Il suffira de se rendre sur les lieux pour s'inscrire.

D'ici là, on peut cependant entrer en contact avec M. Jacques Dorais de Valleyfield pour obtenir d'autres détails.

WEEK-END MOUVEMENTE POUR LES POLICIERS DE DORION

A Dorion, la fin de semaine a été passablement mouvementée, du moins pour les agents de la sûreté municipale.

Deux arrestations pour fautes affaiblies ont été effec-

tuées. Des actes de vandalisme ont été commis à l'école élémentaire anglaise, où en plus du bris de matériel, il y eut également un vol. Un jeune homme a été pris sur le fait alors qu'il tentait de s'em-

parer de l'argent contenu dans un téléphone public. Il a comparu devant le tribunal vendredi et a été condamné à un mois de prison.

Enfin, dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, des individus ont vidé une distributrice à cigarettes du restaurant Napoli, s'emparant d'environ \$270 en argent et en cigarettes.

SANCTIONS POUR DOUBLEMENT D'AUTOBUS SCOLAIRE ARRETE

Alors que débute l'année scolaire, les automobilistes doivent se rappeler qu'il est interdit de croiser ou de dépasser un autobus d'écoliers lorsque ce dernier est arrêté, pour laisser monter ou descendre des passagers et que les signaux lumineux appropriés fonctionnent pour avertir du danger.

Les autorités du ministère des Transports du Québec soulignent que de sévères sanctions sont prévues dans le Code de la route pour ceux qui sont trouvés coupables d'infraction à la loi sur ce point, sur ce point.

Pour une première infraction, les contrevenants sont passibles d'une amende de \$20 à \$50 et des frais, ou d'un emprisonnement de huit jours.

Si la même personne est trouvée coupable d'une deuxième infraction durant les 12 mois qui suivent la première offense, elle s'expose à une amende de \$50 à \$100 et les frais, ou à une peine de 15 jours d'emprisonnement. De plus, son permis de conduire peut être suspendu pour une période maximum de trois mois.

Dans les cas d'une troisième

Capturé trois heures après avoir commis un 'hold-up'

Un vol à main armée a été commis vers le minuit 45 dimanche, à la station-service Esso de la Montée Ste-Catherine à St-Zotique, propriété de M. Jim Sassen d'Ormstown.

Un individu s'est présenté à la station et a forcé l'employé Michel Magnan à lui remettre le contenu du tiroir-caisse, soit la somme de \$280.

Cependant, le voleur n'a pas joui longtemps de son gain puisque moins de 3 heures plus tard, il était arrêté par les agents de la sûreté municipale de Valleyfield, sur le Boulevard Mgr. Langlois.

Le bandit avait emprunté une voiture-taxi pour se faire conduire à Montréal, mais le conducteur trouvant louche que l'individu ait en sa possession une forte somme d'argent, a prétexté qu'il devait se rendre à son poste pour aviser son patron du voyage qu'il devait entreprendre. Il en a profité pour aviser les agents municipaux qui n'ont eu qu'à intercepter la voiture peu après sur le Blv. Mgr. Langlois, pour cueillir le voleur et l'argent volé.

Accident mortel

Un garçon de 13 ans demeurant à Dorion, Jean-Claude Bégin, a été heurté et mortellement blessé vers 14.30 heures mardi au pont de Pincourt traversant la municipalité du même nom.

Le garçonnet se promenait à bicyclette quand il a été happé par une automobile.

L'accident a été constaté par les agents municipaux de Pincourt aidés de leurs collègues de Dorion.

Horoscope de la semaine

La VIERGE

(24 août - 22 septembre)

Journée favorable entre tous. Le bon moment de parler d'un projet important. Visite ou nouvelle d'une personne chère.

La BALANCE

(23 septembre - 22 octobre)

Vous obtiendrez une douce revanche sur certaines gens qui voulaient vous prendre en défaut. Gardez le sourire.

Le SCORPION

(23 octobre - 22 novembre)

Certaines de vos attitudes déplaisent à l'entourage, on vous accuse de dictature, d'égoïsme. Pourtant, vous avez bon coeur, mais ça ne paraît pas assez.

Le SAGITTAIRE

(23 novembre - 21 décembre)

Journée idéale pour parler de vos tracassés financiers, une personne d'âge moyen est disposée à vous aider, si vous montrez du sérieux.

Le CAPRICORNE

(22 décembre - 20 janvier)

Ne prenez pas de décision finale, avant de consulter un parent riche. La proposition intéressante présente des difficultés.

Le VERSEAU

(21 janvier - 19 février)

Décision importante à prendre, mais avant le mot final écoutez les explications du principal intéressé. Une sur-

prise vous attend dans le courrier.

Les POISSONS

(20 février - 20 mars)

Tristesse du coeur, sensation de vide. Tournez-vous vers une activité nouvelle pour faire diversion. Prochaine acquisition d'argent.

Le BELIER

(21 mars - 20 avril)

Vos parents peuvent vous être utiles, si vous voulez bien demander leurs conseils. Une difficulté s'aplanira.

Le TAUREAU

(21 avril - 20 mai)

Les événements passés devraient mieux vous servir de leçon. Ne vivez pas dans les nuages, mais dans le devoir accompli.

Les GEMEAUX

(21 mai - 21 juin)

La famille aimerait vous voir plus longtemps et plus souvent. Un geste de politesse vous vaudra des admirateurs.

Le CANCER

(22 juin - 22 juillet)

Votre première idée est la meilleure; gardez vos positions et persévérez, même s'il y a de la jalousie autour de vous.

Le LION

(23 juillet - 23 août)

Un sérieux problème vous inquiète, mais vous vous refusez à l'examiner pour de bon. Pourtant, une personne avisée est prête à vous aider.

**"La formule deux-comptes
de la Banque de Commerce?
C'est comme un couple parfait.
Ils sont faits l'un pour l'autre."**



"Le Plan deux-comptes de la Banque de Commerce est aussi fait pour vous.

Le compte de chèques vous permet de payer toutes vos factures et de savoir où vous en êtes.

Le compte d'épargne vous permet de gagner plus d'intérêts sur l'argent que vous économisez.

Et pour vous aider à économiser, vous pouvez même faire transférer des fonds automatiquement dans votre compte d'épargne.

C'est un couple parfait. Ça marche avec la Banque de Commerce."



**BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPERIALE**

Ça marche avec la Banque de Commerce.

LE RECRUTEMENT POUR LA FANFARE CADETTE LION

Le Club Lions de Valleyfield Inc. a mis en oeuvre, il y a deux ans, un mouvement de jeunes dans le but de procurer aux adolescents entre les âges de 10 à 17 ans, l'occasion de parfaire leur formation culturelle, spécialement

en musique instrumentale.

Ce mouvement de jeunes est connu sous le nom de "FANFARE CADETTE LIONS". Un costume attrayant, aux couleurs Lions, est à la disposition de ceux qui en sont membres. Depuis deux

ans, dans les sorties qu'ils font, ils se signalent par leur brio, leur discipline, l'impeccabilité de leurs mouvements et la qualité de leur rendement musical.

Travaillant en collaboration avec la Commission Scolaire et l'Union Musicale, les membres du Club Lions s'efforcent de constater que les argents que nous avons pu octroyer à la Fanfare Cadette Lions servent une cause éminemment louable.

Dans le but d'assurer la relève des instrumentistes, une campagne de recrutement sera en cours pendant le mois de septembre. Tous ceux dont l'âge varie entre 10 et 17 ans, qui ont des dispositions pour la musique instrumentale et qui veulent joindre les rangs de la FANFARE CADETTE LIONS sont priés de se présenter au local de la Fanfare Cadette Lions, sur la rue St-Thomas (ancienne résidence des religieuses du Séminaire), le 29 septembre à 7 heures du soir.

BIBLIOTHEQUES DES ECOLES SECONDAIRES POLYVALENTES

Québec. — (O.I.P.Q.) — Le ministère de l'Éducation veut permettre à toutes les écoles secondaires polyvalentes de bénéficier également, partout au Québec, de services adéquats de bibliothèque.

C'est dans ce but que le Service des bibliothèques d'enseignement du ministère lance son opération "dépannage et démarrage."

Il s'agit de doter, dans un délai maximum de trois ans, toutes les écoles secondaires polyvalentes d'un fond de bibliothèque, à la mesure de leurs responsabilités dans l'enseignement, et quasi uniforme d'une polyvalente à l'autre; le système de classification et de catalogage serait à jour et conforme à celui qui a été établi par la Centrale des bibliothèques.

Le ministère accordera pour cela, selon les modalités prévues par les règlements en vigueur,

une subvention importante qui pourra couvrir la totalité des dépenses effectuées pour l'achat des livres et les diverses opérations de mise en bibliothèque.

Le montant de cette subvention pourra atteindre \$50,000 par polyvalente, plus un supplément de \$50 par élève à partir de 1,000 inscrits.

Dans le cadre de l'opération, le directeur adjoint du Service des bibliothèques d'enseignement, M. Georges Legendre, entreprend une tournée des commissions scolaires régionales, qui lui permettra — d'ici la fin septembre — de rencontrer les divers responsables intéressés.

Les commissions scolaires pourront ainsi, avec l'aide du Service, établir leurs listes d'achats et engager des dépenses en s'assurant qu'elles sont bien conformes aux spécifications qui leur permettront de recevoir la subvention prévue.

Du 20 au 27 septembre: SEMAINE DES CENTRES DE LOISIRS ET CULTURELS

Pour la première fois dans l'histoire des loisirs organisés au Québec, se tiendra, du 20 au 27 septembre, une semaine consacrée aux centres de loisirs et aux centres culturels dans toutes les régions de la province.

Cette semaine aura comme thème: Action Loisir, et sera marquée d'une campagne d'information et d'activités culturelles, sociales et sportives dans chaque centre à travers toute la province.

L'initiative lancée par la Fédération des centres culturels et l'Association canadienne des centres de loisirs, division du Québec, fait suite à la conclusion d'un protocole de collaboration des deux organismes et constitue la première réalisation conjointe à l'échelle provinciale de l'ACCL Division du Québec et de la FCCQ qui ont convenu de mettre en commun leurs services, leurs effectifs et leurs moyens d'action pour mettre en oeuvre avec plus d'efficacité des projets d'intérêt commun aux deux groupes de centres communautaires.

La semaine provinciale vise à établir entre chaque centre et la communauté qu'il sert un dialogue qui pourra orienter l'organisation des activités de loisirs à la lumière des désirs et des besoins du public.

Pendant toute la semaine, le public est invité à visiter au moins un centre de loisirs et un centre culturel et à s'informer des services que peut lui rendre chaque centre, des objectifs et des besoins de ce centre. Le public est aussi invité à faire connaître aux centres les services et les initiatives qu'il attend d'eux.

À la lumière de cet échange d'information, les centres pourront orienter leurs activités et leurs services pour répondre à tous les besoins de la société québécoise en matière de loisirs sociaux, culturels et sportifs.

Dans l'esprit des dirigeants de la FCCQ et de l'ACCL, division du Québec, l'organisation de la semaine doit assurer l'utilisation maximale des services actuels offerts par les centres et permettre de nouvelles activités selon les besoins de la communauté.

La semaine provinciale n'est en effet qu'un premier pas vers la réalisation d'un vaste programme d'activités et de services préparé par l'ACCL et la FCCQ à l'enseigne de l'Action Loisir. Un grand nombre de projets ont été élaborés par les deux organismes et les préparatifs pour les mettre en oeuvre à travers toute la province sont déjà fort avancés.

Ce programme très élaboré et atteignant tous les secteurs de la population québécoise a été exposé aux autorités gouvernementales aux centres de loisirs ainsi qu'aux centres culturels et suscite un vif intérêt.

L'Association canadienne des centres de loisirs, division du Québec et la Fédération des centres culturels du

Québec ont planifié le programme de la semaine pour que s'établisse un véritable dialogue entre les centres et le public et qu'Action Loisir se traduise par la participation du public à tous les services offerts par les centres.

VOUS INSCRIVEZ VOUS AUX COURS POUR ADULTES? LE SERVICE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE REGIONALE SALABERRY

INSCRIPTION

POUR LES COURS A TEMPS PARTIEL (SOIR)

POUR LES COURS PAR CORRESPONDANCE

TOUS LES GENRES DE FORMATION

QUAND? 14 — 15 — 16 SEPTEMBRE 1970

OU? ECOLE SECONDAIRE EDGAR HEBERT
161, rue St-Thomas
Salaberry-de-Valleyfield

QUAND? 15 — 16 SEPTEMBRE 1970

OU? Ecole polyvalente ARTHUR-PIGEON

HEURE? de 7.30 p.m. à 9 h. 30 p.m.

1 — COURS DU SOIR EN FORMATION GÉNÉRALE
De la 1^{ère} année au Secondaire V (12^e).
Français — Mathématiques — Sciences — Histoire
Relations Humaines — Autres.
Langues secondes:
Français — Anglais.

2 — COURS DU SOIR EN ÉDUCATION POPULAIRE:
*VALLEYFIELD *HUNTINGDON
= ST-LOUIS DE GONZAGUE

Le citoyen face au pouvoir (*)
Comment joindre les deux bouts? (*)
Initiation à la décoration intérieure (*)
Comment réussir avec votre enfant (*)
(psychologie de l'enfant) (*)
Pour comprendre vos adolescents (*)
Vivre à deux (psychologie du couple) (*)
Bricolage pratique (technologie) (*)
Alimentation (1^{er} cycle) (*)
Alimentation (2^e cycle) (*)
Couture et habillement (1^{er} cycle) (*)
Couture et habillement (2^e cycle) (*)
Initiation aux arts plastiques (1^{er} cycle) (*)

Cours spéciaux :

Travail en groupe (initiation à l'animation) (* °)
Lecture rapide (*)
Couture et habillement (*)
Espagnol — cours élémentaire (*)

3 — COURS DU SOIR EN FORMATION PROFESSIONNELLE

*VALLEYFIELD *HUNTINGDON

Introduction au dessin industriel (1) (*)
Dessin, électricité, plan, devis, estimation (*)
Menuiserie (1) Éléments de finition
intérieure et extérieure (*)

Lecture de plans

Monteur de machines-fixes (1) (*)
(millwright) éléments (*)
Construction et équerre de charpente (*)
Plomberie et chauffage, ventilation (*)

Electrotechnique

Electronique industrielle (*)
Courant continu (*)
Code de l'électricité (*)
Mach. électrique I: principes et contrôles (*)

Ajustage mécanique
Tournage simple (général) 1 et 2 (*)
Fraiseur et rectifieur (*)
Monteurs de machines-fixes 1 et 2
(millwright) (*)

Soudure

Soudure haute pression (*)
Soudure au gaz inerte: Mig et Tig (*)
Soudure gaz et électricité (*)

Auto-mécanique

Electricité, carburateur, mise au point (*)
Mécanicien: Moteurs (2 temps — 4 temps) (*)
Chimie industrielle (*)
Sécurité au travail (*)
Mécanique de machines-fixes
(chauffage et réfrigération) (*)
Chauffeur d'autobus scolaire (*)
Mathématiques industrielles et appliquées
à l'électricité, à la mécanique d'ajustage
et à la soudure (*)
Relations humaines (*)
Organisation de l'entreprise (*)
Initiation à la mécanographie (*)
Dactylographie (*)
Organisation de bureau (*)
Tenue de livres (*)
Arithmétique commerciale (*)
Personnalité féminine (*)

COURS PAR CORRESPONDANCE
FORMATION GÉNÉRALE
S'INSCRIRE EN TOUT TEMPS

AU SERVICE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
43, AVENUE DU PARC
C.P. 2000
VALLEYFIELD, QUE.
TEL. 371-2000
(voir Demande de Prospectus)

COURS A PLEIN TEMPS:
FORMATION SCOLAIRE
FORMATION PROFESSIONNELLE
FORMATION AGRICOLE

S'INSCRIRE au Centre de la Main-d'Oeuvre du Canada
4, rue St-Laurent, Valleyfield

DEMANDE DE PROSPECTUS POUR
LES COURS PAR CORRESPONDANCE

SERVICE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
C.S.R. SALABERRY
43 Avenue du Parc - C.P. 2000 - Valleyfield

Sans obligation de ma part, veuillez m'adresser le prospectus des cours par correspondance en formation générale.

NOM:

ADRESSE:

Tél.: Résidence Bureau

LA

"TROMPE D'EUSTACHE"

ILS EN ONT MARRE

L'Association canadienne des banquiers a approuvé la nécessité d'une enquête immédiate sur la très forte incidence des vols de banque au Québec.

Le ministre de la Justice, Monsieur Jérôme Choquette, a proposé que la commission de police du Québec effectue cette enquête à la suite de la fusillade de jeudi, qui a coûté la vie d'un agent de sécurité à une caisse populaire de Montréal.

Monsieur Choquette a précisé qu'il y a eu 366 vols à main armée dans les banques canadiennes l'an passé, et de ce nombre, 259 se sont produits au Québec.

BATEAU

Me Yves Ampleman de Valleyfield est devenu propriétaire d'une embarcation de plaisance cette semaine. Long de 14 pieds, le bateau possède un moteur de 40 chevaux. De quoi se déplacer rapidement enfin.

REPOS FORCÉ

Les gardiens de la prison de Valleyfield ont accueilli jeudi matin un jeune homme de 18 ans, Roger Roy, qu'ils auront l'occasion de cotoyer durant les 3 prochains mois.

Celui-ci a été condamné à être écroué pour cette période, pour avoir avoué être l'auteur d'un vol d'automobile, d'une valeur de \$4,000., commis dernièrement au garage Beauharnois Motor Sale de Beauharnois.

Il s'était évidemment introduit par effraction à l'endroit précité.

TELESCOPAGE

Deux camions se sont télescopés vers 10.45 heures jeudi sur la route rurale numéro trois; menant à St-Antoine Abbé.

D'après nos informations, on aurait eu peine à dégager un des conducteurs blessés.

Les dommages aux véhicules sont très élevés.

FINI LES DI-GI-DI

Le procès de dame Huguette Mallette, soupçonnée de fraude électorale, se poursuivra le 27 octobre prochain à Valleyfield.

Le juge Maurice Perron, qui a fixé cette date en accord avec les procureurs intéressés dans l'affaire, a par le fait même, débouté une requête de la prévenue, selon laquelle il aurait perdu juridiction dans cette cause pour n'avoir pas ordonné qu'un mandat d'arrestation soit émis contre elle en raison de son absence le 8 juillet dernier.

Le magistrat a qualifié la requête de mal fondée en fait et en droit.

ALCOOL ET AMENDE

Des amendes de cent et cinquante dollars ont été imposées jeudi à un citoyen de St-Chrysostôme, Marcel Rochefort, 20 ans, trouvé coupable d'avoir conduit un véhicule-moteur alors que ses facultés étaient diminuées et d'avoir résisté à son arrestation.

Le permis de conduire de l'accusé a aussi été supprimé pour trois mois.

PUDEUR

Thomas Johnson, qui devait subir son procès lors du prochain terme des assises criminelles à Valleyfield, sous une accusation d'attentat à la pudeur, a opté pour un procès devant le juge seul et devant le magistrat Perron.

Les procédures étant ainsi hâtées, l'intimé réapparaîtra devant le tribunal le 15 de ce mois au lieu d'en octobre.

MOTARD BLESSE

Un motard a été blessé jeudi à l'angle des rues Victoria et Des Erables vers 15.30 heures.

Apparemment, il aurait subi une fracture de la jambe gauche et des éraflures au visage.

L'accident est survenu quand un automobiliste l'a heurté de côté au moment où il allait tourner.

NAISSANCE

Josette, la gentille épouse du "Doc" Jean Wilkins, originaire de Valleyfield, mais attaché à un hôpital montréalais, a donné naissance à une jolie fille de 8 livres jeudi dernier. Bravo et félicitations.

COLLISION FERROVIERE

Une automobile a été légèrement endommagée vendredi matin à la traversée à niveau du chemin St-Louis à Beauharnois quand elle a été heurtée par un convoi de marchandises du Canadien Pacifique.

Le conducteur, fort heureusement pour lui, a eu le temps de quitter son véhicule avant l'impact de sorte qu'il n'a pas été blessé.

Mort subite de Mme Brais



Feu Mme Oliva Brais

Les parents et amis de la famille Brais regrettent la mort subite de Madame Oliva Brais, née Laurette David, qui fut trouvée morte dans son lit lundi matin vers 7 heures.

En 1961 Mme Brais avait été hospitalisée à cause d'un caillot de sang près du cerveau. Son rétablissement remarquable à cette époque a été attribué à une chute de son lit d'hôpital qui croit-on avait causé le déplacement du caillot. Elle menait depuis une vie presque normale, faisant elle-même tout son travail de maison et se mêlant à la vie sociale de la communauté.

Dimanche, Mme Brais, avait

dit à sa famille qu'elle ne s'était pas sentie aussi bien depuis très longtemps, aussi furent-ils très surpris de constater sa mort le lendemain matin.

La famille Brais réside à Huntingdon depuis 1940, venant de St-Louis de Gonzague, M Brais était employé de l'Hydro-Québec pour de nombreuses années. En 1930, il épousait Laurette David aussi de St-Louis de Gonzague.

Elle laisse dans le deuil outre son époux, une fille, Claudette, son époux M. Albert Matte et leurs enfants, Marcel, Donald et Christiane de Valleyfield et 4 fils: Denis, employé par le Métro de Montréal, son épouse, Odette Dupuis et leur fille Marie Hélène; Normand de Châteauguay, son épouse Florette Haineault et leur fils Richard et Réjean de Huntingdon, employé de Cleyn and Tinker et Roger employé au marché Metro aussi de Huntingdon. Deux soeurs et quatre frères lui survivent aussi, Mlle Marie-Laure David et Mme Paul Montpetit (née Alice David de St-Louis de Gonzague; Raoul David de Huntingdon, Gérald et Romuald David de St Louis de Gonzague et Lucien David de Montréal.

Les restes mortels sont exposés au salon funéraire Montpetit et les funérailles auront lieu à l'église St-Joseph de Huntingdon, jeudi le 10 septembre et l'inhumation suivra au cimetière paroissial.

Décès

M. Normand Bolduc

A St-Hubert, le 2 septembre 1970, à l'âge de 19 ans, est décédé M. Normand Bolduc, fils de Luc Bolduc et de Elisabeth Veilleux, demeurant au 44 Cèdor Crescent.

Les funérailles ont eu lieu samedi, le 5 septembre, des Salons Ernest Montpetit, 315 Danis, pour l'Eglise Notre-Dame de Bellerive, où le service fut chanté à 2:00 p.m. Inhumation à Valleyfield.

M. Gérald Broissoit

A Valleyfield le 5 septembre 1970, à l'âge de 18 ans, est décédé accidentellement M. Gérald Broissoit, fils de feu Lucien Broissoit et de Fernand Tessier, demeurant au 170 Ellice.

Les funérailles ont eu lieu mardi, le 8 septembre 1970, des Salons J. A. Larin et Fils, 317 Victoria, pour la Cathédrale, où le service fut chanté

à 4:00 p.m. Inhumation à Valleyfield

M. Roméo Demers

A Valleyfield, le 4 septembre 1970, à l'âge de 63 ans et 11 mois, est décédé M. Roméo Robidoux, époux de Philomène Dolphin, demeurant au 38 Joron.

Les funérailles ont eu lieu mardi, le 8 septembre 1970 des Salons Ernest Montpetit et Fils, 315 Danis, pour l'Eglise Notre-Dame de Bellerive, où le service fut chanté à 10:00 a.m. Inhumation à Valleyfield.

M. Ovide Gervais

A Valleyfield, le 2 septembre 1970, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Ovide Gervais, époux de Albertine Lamadeleine, demeurant au 315 Champlain.

Les funérailles ont eu lieu vendredi, le 4 septembre 1970 des Salons J. A. Larin et Fils, 317 Victoria, pour la Cathédrale, où le service fut chanté à 3:00 p.m. Inhumation à Valleyfield.

Joyeux Anniversaires

A:
M. Normand Larivière qui célèbre son 22e anniversaire de naissance le 9 septembre. De la part de Gilles, Marthe et Caroll.

A:
Mlle Linda Bourget, qui célèbre son 16e anniversaire de naissance le 11 septembre. De la part de ses parents, soeurs et cousines.

A:
Mme Clément Bourget qui célèbre son anniversaire de naissance le 10 septembre.

De la part de ses enfants et petits enfants.

A:
M. et Mme Léopold Roy, qui célèbrent leur anniversaire de mariage le 8 septembre.

De la part de Caroll.

A:
Mme Milton Bourget qui célèbre son anniversaire de naissance le 8 septembre.

De la part de son mari et de ses enfants.

A:
Mme Germaine Latour.

Mme Herménégilde Sauvé.

Mme Blanche Boissonneault.

De la part du Cercle Missionnaire de Bellerive.

Mme Israël Poirier

A Valleyfield, le 3 septembre 1970, à l'âge de 81 ans et 11 mois, est décédée Mme Israël Poirier, née Clara St-Onge, demeurant au 28 Bunting.

Les funérailles ont eu lieu lundi, le 7 septembre 1970, des Salons Ernest Montpetit, 145 St-Laurent, pour l'Eglise Sacré-Coeur, où le service fut chanté à 11:00 a.m. Inhumation à Valleyfield.

M. Jean D. Quenneville

A St-Anicet, le 2 septembre 1970, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Jean D. Quenneville, époux de Rose Aimée Leblanc, demeurant à St-Anicet.

Les funérailles ont eu lieu samedi, le 5 septembre 1970, des Salons J. A. Larin et Fils Inc., exposé à la Salle Paroissiale de St-Anicet, pour l'Eglise de St-Anicet, où le service fut chanté à 2:00 p.m. Inhumation à St-Anicet.

Mlle Michèle Véber

A Valleyfield, le 3 septembre 1970, à l'âge de 22 ans, est décédée accidentellement Mlle Michèle Véber, fille de Maurice Véber, et de Lucille Courchesne, demeurant au 309 St-Thomas.

Les funérailles ont eu lieu mardi, le 8 septembre 1970, des Salons J. A. Larin et Fils, 317 Victoria, pour la Cathédrale, où le service fut chanté à 10:00 am Inhumation à Valleyfield.

A TOUS NOS ETUDIANTS:

Meilleurs voeux de succès et de courage pour l'année scolaire

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

J.-O. CLERMONT LTEE

LES LIBRAIRIES GERALD BOYER
VALLEYFIELD BELLERIVE
BEAUHARNOIS
CHATEAUGUAY
8 MOISE PLANTE 373-3014

Bijouterie MARCEL HEBERT
227 VICTORIA — 373-5440

Bijouterie BRODEUR
201 VICTORIA 373-1606

BIJ. POIRIER ENRG. HORLOGER
H. P. VEILLEUX, Prop.
Réparation de montres
Service de 24 heures
44 STE-CECILE — 373-6480
Rés.: 373-2535

REMI CHATEL
Chaussures
38 NICHOLSON
373-9801

INSTALLATION ET VENTE VITRES D'AUTOS MIROIRS ET VITRES DE TOUS GENRES
VITRERIE VALLEYFIELD
HENRI MARTIN, Prop.
196 Chemin Larocque
373-6202

Représentant de la
SOCIETE DES ARTISANS
Coopérative Assurance-Vie
WILFRID BRAZEAU
TOUS GENRES D'ASSURANCES
64A RUE ELLICE 373-7404

PORTES — CHASSIS
• Vitres de toutes sortes
• Menuiserie • Armoires
A BOUGIE & FILS
86 BISSONNETTE 373-2955

CONFECTION DES RIDEAUX

Les rideaux, que l'on appelle fréquemment doubles rideaux, sont normalement confectionnés de tissus opaques. Ils sont placés soit par-dessus le voilage, soit à côté en prolongation de la fenêtre. Presque tous les tissus peuvent servir à les confectionner, mais les fibres les plus nouvelles donc très employées sont la fibre de verre, l'acrylic, l'arnel et le dralon.

Le plus souvent, les rideaux sont installés mur à mur et se ferment complètement, ou alors seulement en panneaux de côté. Mur à mur, ils sont calculés du plafond au plancher moins un pouce pour permettre un peu de jeu au tissu qui ne doit toucher ni au plafond ni au plancher ou tapis. A cela, on ajoute bien sûr les ourlets. En largeur, ils demandent deux, deux et demi ou trois fois la surface à couvrir, selon les plis que l'on désire. Pour habiller simplement la fenêtre, on calcule 22 à 24 pouces en plus de l'embrasure.

Calculés selon les largeurs de tissus, les panneaux de côté seront en deux lés si la fenêtre est très large, mais en un seul pour une fenêtre étroite. Et à ce moment-là, ils ne seront pas relevés ou attachés.

Les tissus très délicats ou très riches, tels que les soieries, pourront être edoublés afin d'être préservés du soleil. La doublure donne aussi une certaine consistance et une lourdeur nécessaire et agréable au tissu trop léger. Cependant, la mode est plutôt au cache-soleil consistant en un rideau qui se place entre la fenêtre et le voilage et qui peut se fermer entièrement. La doublure et le

cache-soleil seront de couleur blanche, crème, ivoire ou beige; on emploie également contre le soleil les tissus "isolés," fabriqués avec d'umélium par exemple.

Un détail à ne pas oublier pour la confection: les trois épaisseurs de rideaux (ou deux) ne seront pas de la même longueur; ainsi le cache-soleil sera d'un demi-pouce plus court que le voilage, lui-même plus court que le rideau. Cette mesure est prise pour éviter qu'un rideau ne dépasse l'autre.

Bordure. Des galons brodés, des franges, des pompons et des grelots serviront de décoration pour les doubles rideaux. Il en existe une très grande variété sur le marché. Les galons seront cousus sur le rideau avant sa confection; les franges et les grelots sont plutôt placés en allongé, c'est-à-dire sur le bord de l'ourlet. On recommande également d'installer des poids aux deux coins de l'ourlet du bas.

ELEMENTS D'ACCROCHAGE

Pour les plis de tête du rideau, il se vend des bandes de coton tissées de façon à recevoir des crochets à plusieurs branches et formant les plis (plis français). Ces bandes sont fabriquées en deux largeurs et se mesurent à la pleine largeur du tissu. Le premier et le dernier crochets sont simples et empêchent le bord du rideau de se décrocher. D'autres bandes servent à la fabrication de plis plus simples. Elles sont appelées "bande pelon" ou "crinoline à rideau." Les crochets employés, à tige unique, se piquent carrément dans la toile. Cela oblige par contre à faire

les plis soi-même. Ajoutons à cela, la ruflette pour les rideaux froncés ou les "valances" drapées. Il s'agit d'un ruban muni de deux cordons formant les froncés également et permettant le repassage à plat des rideaux.

Une fois les rideaux terminés, l'élément d'accrochage le plus nécessaire sera la tringle. Il est entendu que la tête du rideau est préparée en fonction de son installation et vice versa, et que tout doit être pensé à l'achat.

Une grande variété de tringles ne donne que l'embaras du choix. Il y a d'abord les plus simples, formées de deux morceaux qui s'emboîtent; elles sont extensibles, rondes ou plates, en aluminium. On les emploie généralement pour les voilages et les vitrages. Puis il y a les tringles avec système à coulisse, en aluminium également.

Pour les plis à l'ancienne, les têtes flamandes, à la mode rustique ou autre, la tringle ronde apparente est de rigueur. Elle est principalement en bois ou cuivre; actuellement elle est aussi manufacturée en aluminium fini plastic, imitation bois et cuivre. Les anneaux pour accrocher les rideaux seront en accord. On trouve deux sortes d'anneaux de métal: ceux que l'on coud et ceux qui pincet le tissu.

Le relevé du rideau se fera à l'aide d'une embrasse, d'un cordelière de soie ou d'un crochet décoratif dont le terme anglais est "tie-back." L'embrasse sera de même tissu et légèrement galbée, terminée par des anneaux ou des brides; elle sera décorée de la même façon que le rideau. La cordelière se vend telle quelle, en soie, terminée par des glands. Pour les deux cas, des crochets à tête décorative sont recommandés car ils sont apparents. La troisième façon est une fixation de métal en forme de U couché et dont la partie supérieure présente un élément ornemental. Cette fixation est généralement vissée sur le châssis ou l'embrasure de la fenêtre.

Régie des loteries du Québec: LES DETENTEURS DE LICENCES

En vertu du nouveau règlement No. 1 relatif aux licences pour systèmes de loteries, les organisateurs professionnels comme les simples requérants devront dorénavant produire un rapport complet sur leurs recettes et déboursés dans les 15 jours suivant la date fixée pour l'attribution des lots au hasard.

Demandé par la Régie des loteries et courses du Québec, ce rapport devra aussi préciser le nombre et la valeur des prix attribués aux gagnants, les noms et adresses de ces derniers, sous leur signature, les noms et adresses d'au moins trois témoins du processus de collation des chances de gagner un prix et du tirage au sort, de même que le nombre de billets vendus et non vendus. La Régie confisquera le cautionnement, s'il en a été exigé un, de tout détenteur d'une licence qui omettra de présenter le rapport demandé, et elle s'abstiendra d'émettre toute nouvelle licence à l'endroit du retardataire, tant que ce dernier n'aura pas rempli ses engagements.

Le pourcentage minimum des recettes provenant d'un système de loterie qui doit être affecté à la distribution en lots au public participant par le détenteur d'une licence est fixé par la Régie, mais il ne peut être inférieur à 10%. Par ailleurs, le pourcentage maximum des recettes d'un système de loterie pouvant servir au paiement des frais d'organisation, d'administration et de conduite de la loterie est de 15% pour le premier \$1,000; 7½% pour le deuxième \$1,000 et 5% quant au reste.

Peuvent obtenir une licence pour l'organisation d'un système de loterie, les organisations charitables ou religieuses, les foires ou expositions agricoles, ou encore l'exploitant d'une concession donnée à bail,

ou toute personne rencontrant les conditions établies par la Régie pour conduire et administrer un système de loterie dans un lieu d'amusement public au Québec. La licence obtenue n'autorise pas le jeu de dés, de bonneteau, de planche à trous (punch board) ou de table à sous. Le montant ou la valeur de chaque prix attribué dans le cadre d'un système de loterie ne doit pas dépasser \$100, tandis que l'argent ou la valeur payé pour obtenir une chance de gagner un prix ne doit pas être supérieur à cinquante cents.

La Régie peut faire enquête pour déterminer si les profits réalisés dans la conduite et l'administration d'un système de loterie ont été effectivement utilisés en tout ou en partie aux oeuvres pour lesquelles une licence a été accordée.

A sa demande pour l'obtention d'une licence, le requérant doit attacher un mandat ou chèque visé de \$10, à titre d'honoraire. Cependant, toute personne qui conduit et administre des systèmes de loteries en des endroits séparés et moyennant des honoraires est considérée comme un organisateur professionnel; de ce fait, elle est assujettie à l'obtention d'une licence spéciale, et doit verser un honoraire de \$50 par événement.

Feront alliance

Jean Auger, du Sacré-Coeur, et Laurence Rouleau de Ste-Cécile.

Denis Jutras, de Ste-Cécile, et Hélène Lapière, de Melocheville.

Jean-Marc Durand, d'Arthabaska, et Jeannine Leduc de Nominique.

Vincent Béal, de La Salette, Ontario et Francine Lemay, de St-Augustin.

Pierre Rose, de Montréal et Murielle Blais, de St-Augustin.

AUTO S'ECRASE SUR UNE MAISON DE LA ROUTE 14

Cette section de la route 14 au sud d'Ormstown connue sous le nom de Jamestown Road est la scène de nombreux accidents surtout à l'intersection des routes Jamestown et Tullochgorumau coin Winter's.

Une auto frappe une maison

Cinq accidents graves se sont produits sur ces deux milles de route en sept jours. Vers 7 heures vendredi soir, M. et Mme Thomas Leayman qui avec leur sept enfants demeurent sur le côté est de la route Jamestown à environ un mille d'Ormstown ont été fort surpris quand une voiture vint s'écraser sur leur maison, causant des dommages considérables à leur propriété et blessant le conducteur.

M. et Mme Leayman et leur fille Betty âgée de 16 ans se trouvaient dans la partie avant de la maison quand ils entendirent le bruit d'une collision, quelques instants plus tard, il y avait un autre bruit et cette fois leur maison fut ébranlée sur sa fondation.

Les Leayman et Betty se sont précipités à l'extérieur pour constater qu'une auto avait quitté la route, avait frappé de grosses pierres sur une propriété voisine pour ensuite s'écraser sur le devant de leur demeure.

Le conducteur de l'auto d'un modèle récent était recourbé sur le volant brisé et à première vue, ils le croyaient mort. Ils réussirent toutefois à le faire sortir du véhicule lui suggérant de s'éloigner car de la fumée s'échappait de la voiture et ils craignaient une explosion.

Identifié comme étant Jacques Couture de Terrebonne et St-Antoine, le blessé saignait profusément à la figure. Il paraissait aussi avoir subi des blessures à la poitrine. Mme Leayman manda un médecin mais avant que celui-ci soit sur les lieux des passants transportèrent le blessé à l'hôpital Barrie Femorial. On dit qu'il a depuis réintégré son domicile.

D'après les renseignements

obtenus le sédan de modèle récent est une perte totale.

La fondation de la maison a été craquée par la force du choc et le coin nord-ouest de la maison a été endommagé pour une valeur de plusieurs centaines de dollars. Les arbustes, les fleurs et la clôture de la jolie demeure des Leayman ont aussi été endommagés.

Les Leayman se considèrent chanceux de n'être pas blessés. Leurs autres enfants, Carol, 15 ans, Edith 14 ans, Dawn 12 ans, Danny 11 ans, Janet 9 ans et Sherry 7 ans jouaient très souvent à l'endroit où l'accident s'est produit. Ils étaient à quelques minutes auparavant et s'étaient rendus de l'autre côté de la maison jouer sur les balançoires quand l'accident est survenu.

UNE MARCHE MISSIONNAIRE

Les jeunes volontaires de St-Etienne organisent une marche dite missionnaire qui doit avoir lieu le dimanche 27 septembre entre cette ville et celle de Mercier.

De fait, le départ s'effectuera de Mercier à 11 heures et l'arrivée est prévue vers 6 heures à l'école centrale de St-Etienne.

Les profits serviront à venir en aide à deux missionnaires cantonnés en Afrique et en République Dominicaine. Il s'agit de Mlles Julienne Lefebvre et Diane Richard.

Pour informations, on peut entrer en contact avec Lucie Sauvé ou Marcel Girouard de St-Etienne.

Annoncez dans LA GAZETTE

NOS PROFESSIONNELS

AVOCATS

LAFONTAINE
BRASSARD

&

BARRETTE
AVOCATS

B. A., L.L.L.

Etude Légale

50 Jacques-Cartier
SALABERRY-DE-
VALLEYFIELD
TEL. 373-4404

Meloche & Blanchard

AVOCATS

Tél. 373-1414
70 Nicholson
VALLEYFIELD

COMPTABLE

HENRI LEGAULT

Comptable Agréé
I.S.C., C.A.

219 Victoria
373-5116 Valleyfield

Pour vos annonces
Classifiées Tel:
373-7272

ARPEUTEURS INGENIEURS

Louis P. Derome

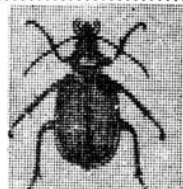
B. Sc. A. Ing. P. A.G.

Ingénieur-conseil, Arpenteur-géomètre
Tél. 373-4300 — VALLEYFIELD — 44 Ste-Cécile

LOUIS A. SULLIVAN

B. Sc. A., A.G.

ARPEUTEUR-GEOMETRE
53 Boulevard du Havre (Coin St-Charles)
VALLEYFIELD
Tél. 373-5021



Faites désinfecter vos
maisons contre les coque-
relles, puces, punaises,
rats, souris, araignées, etc.
ON DETRUIT

vos mauvaises herbes
DENIS BRISSON
Agronome
L.P. BRISSON & FILS,
ENRG.
Valleyfield, 373-5515
350 Chemin Larocque

Offres monétaires aux médecins omnipraticiens et spécialistes

Québec. — (O.I.P.Q.) — Le gouvernement reconnaît comme modes de rémunération le paiement à l'acte médical, la vacation et le salaire. Aussi, l'intention sous-jacente aux propositions formulées, quel que soit le mode de rémunération, consiste à pouvoir définir des équivalences entre divers modes de rémunération des professionnels de la santé.

En vertu de la rémunération à l'acte, l'échelle des tarifs que propose le gouvernement équivaut à \$5 pour une visite au bureau, à \$7 pour une visite à domicile, à \$3.50 pour une visite à l'hôpital, à \$8.50 pour un examen complet à l'hôpital, à \$11 pour un examen complet au bureau, à \$13 pour un examen complet à domicile et à \$22 pour une consultation.

Dans leur ensemble, les tarifs proposés se rapprochent de ceux qui sont en vigueur dans le cadre du régime de l'assistance médicale.

Ces tarifs ont été ajustés en tenant compte du fait que les médecins bénéficient de toutes sortes de facilités lorsque leurs services sont dispensés à l'hôpital.

Sur la base de vacation, la rémunération proposée correspond au taux horaire moyen suivant: \$17.68 pour un omnipraticien et \$21.24 pour un spécialiste.

Toutefois, il faut se rappeler que dans la pratique privée, les médecins doivent eux-mêmes défrayer leurs frais de bureau et pourvoir à leurs avantages sociaux. Cette précision vaut autant pour la rémunération à l'acte que pour la vacation.

L'utilisation de ces tarifs, en tenant compte du nombre de médecins ou Québec et de la fréquence des actes médicaux, sous-entend pour la première année de l'application du régime des déboursés d'environ \$266 millions.

On estime à environ 5,200 le nombre de médecins en pratique active au Québec sur un total de quelque 7,700, les autres exerçant d'autres formes d'activité à temps plein ou partiel.

comme fonctionnaire, dans l'entreprise privée, etc.

Les offres gouvernementales sont sensiblement inférieures aux demandes des médecins.

Pour mieux situer le niveau des propositions du gouvernement, il a été établi que l'application au Québec du tarif actuellement en vigueur en Ontario représenterait une somme de l'ordre de \$316.5 millions. Quant à la Saskatchewan, l'application de son tarif au Québec correspondrait à des déboursés d'environ \$270.6 millions.

Il est normal que l'offre du Québec corresponde à 16% de moins que les tarifs payés par l'Ontario, car la province voisine a un niveau de vie supérieur à celui du Québec.

D'ailleurs, les plus récentes statistiques du gouvernement fédéral, soit pour l'année 1968, montrent que le revenu personnel moyen par tête est de \$3,065 en Ontario comparaison de \$2,406 au Québec.

OFFRES ET DEMANDES SUR UNE BASE ANNUELLE

Sur la base d'une semaine de travail de 32.5 heures, les propositions gouvernementales équivalent à environ \$27,600 comme rémunération brute (incluant frais de bureau et avantages sociaux) pour un omnipraticien et à quelque \$34,800 pour un spécialiste.

Les chiffres correspondants pour une semaine de 32.5 heures donne une rémunération nette (excluant frais de bureau et avantages sociaux) d'environ \$16,900 pour un omnipraticien et approximativement \$21,800 pour un spécialiste.

Mais étant donné qu'on estime le nombre d'heures moyen à 58.3 par semaine pour un omnipraticien et à 48.7 par semaine pour un spécialiste, la rémunération brute (incluant frais de bureau et avantages sociaux) représente environ \$48,500 dans le premier cas, et approximativement \$52,200 dans le second.

La rémunération nette (excluant frais de bureau et avantages sociaux) d'un omnipraticien peut s'établir à \$27,400 et à \$31,700 pour spécialiste.

Cours aux enseignants le protocole du téléphone

Pour une trentaine d'enseignants, représentant presque autant de Régionales de la Province, le protocole du téléphone a fait l'objet d'une étude pour le moins approfondie la semaine dernière à Montréal.

Venus d'un peu partout à travers la province, les professeurs s'étaient réunis à l'école Philippe Périé, à Montréal, pour participer à un stage de perfectionnement d'une semaine portant essentiellement sur la façon de communiquer par téléphone.

Le premier du genre à être donné dans la province de Québec, ce cours de formation des maîtres était le résultat d'une collaboration étroite entre la société Bell Canada et le Ministère de l'Éducation du Québec. Il avait pour but de permettre aux professeurs de se familiariser avec la discipline protocole du téléphone qui constitue une partie importante du cours de téléphoniste-réceptionniste. Ce dernier cours sera enseigné au niveau du secondaire V dans plusieurs écoles de la Province durant la prochaine année scolaire.

Commentant la participation de sa compagnie à la mise au point de la discipline Protocole du téléphone, M. Louis Lapierre, directeur du trafic à Bell Canada, a souligné la nécessité d'une collaboration adéquate entre les éducateurs et les entreprises qui forment le marché du travail. "En tant qu'entreprise, a-t-il dit, nous sommes

d'avis qu'une telle collaboration est des plus importantes si l'on veut que nos jeunes soient munis du bon bagage de connaissances et de la bonne formation quand viendra le moment d'entreprendre la carrière de leur choix."

Le cours de protocole du téléphone a été préparé à l'intention des jeunes filles qui désirent devenir téléphoniste-réceptionniste, que ce soit, par exemple, dans une maison d'affaires, une clinique, ou encore une agence de voyage. Il tient compte des dernières normes connues sur le marché du travail, soit de la compétence requise ou attendue par les employeurs lorsqu'ils engagent une téléphoniste-réceptionniste.

On y traite de sujets tels que l'étiquette, les bonnes manières et l'efficacité au téléphone, ou encore, l'élocution, la façon d'obtenir rapidement, tout en demeurant courtois, les renseignements requis, etc. Les techniques de communications et le fonctionnement du service téléphonique sont bien entendus également au programme.

Au cours du stage de perfectionnement, les professeurs ont eu l'occasion de se familiariser avec les différents aides didactiques disponibles, comme par exemple le téléformateur, un instrument qui permet de simuler des conversations téléphoniques. Des visites aux bureaux de l'assistance-annuaire et au centre de formation de Bell Canada ont complété le stage.

Comté de Beauharnois : CHAQUE ENFANT A AU DELA DE TROIS CARIES DENTAIRES

Un examen dentaire effectué sur près de 2,000 enfants fréquentant les première et troisième années dans les écoles de la région, a révélé que la grande majorité d'entre eux souffraient de caries dentaires.

Le médecin-hygiéniste qui a compilé ces statistiques, le Dr. Alcée Patenaude, attaché à l'unité sanitaire du comté de Beauharnois, a révélé à ce propos qu'il avait décelé un total de 7,570 caries, ce qui suppose une moyenne approximative de

trois caries et plus par enfant. Il a qualifié cette situation de désastreuse.

A son avis, les seuls remèdes valables pour enrayer ce fléau, comme il l'a appelé, sont l'éducation des jeunes au domaine de la dentition, l'usage de la brosse à dent de façon régulière et la fluoration de l'eau.

Le Dr Patenaude a fait ces révélations mardi devant les membres du club Rotary de Valleyfield, réunis pour prendre le diner en commun.

LES ENFANTS DOIVENT SAVOIR COMMENT TRAVERSER LA RUE

Lorsqu'un enfant est victime d'un accident de la circulation, c'est le plus souvent parce qu'il s'est brusquement élançé sur la chaussée sans regarder s'il survenait un véhicule automobile. Le conducteur n'a pas pu l'éviter...

Chaque année, spécialement au début de l'année scolaire, beaucoup d'enfants sont tués ou blessés ainsi, rappelle le ministère des Transports du Québec.

Il faut donc habituer les enfants, dès leur plus jeune âge, à faire attention et à utiliser les passages pour piétons lorsqu'ils doivent traverser une rue ou un chemin.

Il est important aussi de familiariser avec le chemin de l'école en les y accompagnant les quelques premiers jours.

La meilleure façon de bien les instruire pour assurer leur sécurité sur la route, consiste à leur répéter et à leur montrer l'exemple de la façon de traverser les routes ou d'y circuler. La règle : "S'ARRÊTER. Regarder à gauche — puis à droite — puis encore à gauche!" Ecouter ! Marcher ! doit s'ancrer profondément dans leur esprit. L'habitude qu'ils auront prise de l'observer en tout temps peut un jour leur sauver la vie

CONSOMMATEURS DU CANADA

On s'inquiète énormément de l'empoisonnement de nos eaux par les phosphates contenus dans les détergents synthétiques. Ce n'est pas sans raison car des autorités compétentes ont démontré que les phosphates déversés dans nos lacs et rivières sans traitement préalable accroissent la pollution de l'eau.

Certes, ils ne constituent qu'un facteur parmi d'autres, mais un facteur important et nous avons l'espoir que bientôt des lois viendront en diminuer la teneur dans les détergents.

Entre temps, l'Association des Consommateurs du Canada croit que le grand public devrait mieux comprendre de quelle façon les détergents accentuent la pollution des eaux.

Tous les détergents fabriqués au Canada contiennent ce qu'il est convenu d'appeler un élément bio-dégradable. Cet élément facilite le morcellement des détergents lors de leur traitement dans les usines

d'épuration municipales, d'où compression des frais et suppression de la mousse quand les eaux usées sont déversées dans les cours d'eau.

Mais il n'en faut pas conclure que tous les agents de pollution en ont été supprimés. Le problème de l'action des phosphates demeure entier.

Les détergents comme ceux que nous utilisons pour la lessive contiennent, en effet, des phosphates qui ont la propriété de tenir la saleté en suspension et de l'empêcher de se déposer de nouveau.

Mais lorsque ces phosphates envahissent un cours d'eau en quantité excessive, il s'ensuit une prolifération des algues qui épuisent les réserves d'oxygène contenues dans l'eau. Alors celle-ci se corrompt.

Pour remplacer ces phosphates, rien n'a encore été trouvé qui soit entièrement satisfaisant. Les fabricants poursuivent leurs recherches

Réunion des Fermières

Avec l'arrivée du mois de septembre, les belles réunions du Cercle de Fermières débiteront. Après l'exposition locale d'artisanat de juin dernier, les membres jouissaient de deux mois de vacances. Par ce message, nous espérons que toutes nos fermières et mêmes celles qui désireraient se joindre à nous, seront toutes les bienvenues à la prochaine assemblée à 8.00 p.m., à la salle paroissiale.

Nous avons besoin de vos suggestions pour l'année qui commence. Votre Comité désire faire en sorte que tout le monde soit satisfait, dans leurs goûts, leurs aptitudes et leurs talents particuliers.

Jeudi, le 10 septembre, quatre des membres du Cercle iront à l'exposition provinciale de Québec, où des articles fabriqués par nos fermières seront présentés par une des membres à la parade de mode.

Nous vous attendons en très grand nombre, car votre collaboration est nécessaire pour la réussite de l'année qui débute. Merci à toutes celles qui se sont dévouées dans le passé, et qui se dévoueront encore cette année. C'est avec un énorme plaisir que nous vous rencontrerons à la première réunion de l'année 70-71, mardi, le 15 septembre prochain.

dans ce domaine. Aux États-Unis, cependant, on a lancé sur le marché, avec succès, un produit dans lequel une partie du phosphate a fait place à une substance non nutritive.

Présentement, le meilleur moyen de régler le problème est d'utiliser le savon plutôt que les détergents.

Ce recours au savon n'étant pas toujours possible avec certains appareils, une expertise a été faite par un groupe de l'Université de Toronto, afin d'établir la teneur en phosphates de douzaines de produits.

L'Association des Consommateurs du Canada étant désireuse de faire connaître la nature exacte du problème que posent les phosphates, elle a publié un numéro spécial de sa revue, "Le Consommateur", consacré à cette expertise.

On peut s'en procurer un exemplaire gratuit en écrivant à: L'Association des Consommateurs du Canada, 100 rue Gloucester, Ottawa 4. Veuillez indiquer sur votre enveloppe ou votre carte: "Pollution".

A LOUER

BUREAU

dans le centre de Valleyfield

chauffé, éclairé, concierge

Loyer Raisonnable

TEL. 373-7272

Visiteur de 92 ans à H'don



M. Georges Quenneville, âgé de 92 ans, de Vancouver était le visiteur le plus âgé à l'exposition de Huntingdon, samedi dernier. Très vigoureux pour son âge, il a aimé la 142e Exposition annuelle et a dit au président Stanley Reid: "Je serai de retour pour votre exposition de 1971".

Quand on lui apprit que l'exposition de Havelock, samedi de cette semaine, était une excellente occasion de rencontrer des amis il reprit: "Je suis en vacances, mon épouse ne m'a pas accompagné cette fois-ci et je ne lui ai pas dit quand je serais de retour, je dois rester encore quelques jours à Huntingdon et je déciderai peut-être de me rendre à Havelock."

NATIF DE STE-AGNES

Georges J. Quenneville naquit à Ste-Agnès-de-Dundee le 10 février 1879, fils de Olivier Quenneville et de Mathilde Leblanc. Il est le seul survivant d'une famille de sept enfants, dont six fils et une fille.

M. Quenneville fréquenta l'école de Kilbain à Lee's Corners et avant et après la classe il devait traire 5 ou 6 vaches et faire sa part du travail de la ferme. A 15 ans il s'engagea comme aide-fermier chez M. Jim Elder de Elgin. Il m'est arrivé de traire à la main jusqu'à 40 vaches, commençant vers 4 heures et entrant pour déjeuner vers 9 heures.

En 1899, chez M. Elder, il s'entraîna dans la milice pour la guerre des "Boers". Pour quelques années il fut à l'emploi de M. Hill qui opérât une fromagerie à Lee's Corners. Un peu plus tard, ses oncles: Alphonse et Sam Quenneville qui demeuraient aux Etats-Unis et travaillaient comme scieurs dans des moulins à scie du Wisconsin et du Michigan l'emmenèrent avec eux, il avait alors 20 ans.

CARRIERE VARIEE

De fermier à fromager ici, Georges Quenneville se rendit en Michigan, où il devint homme à tout faire dans un moulin à scie pour deux ans. Un jour, comme il aidait à charger du bois sur un bateau, il décida qu'il aimerait voir différents endroits et demanda au capitaine s'il n'avait pas besoin d'un homme de plus. "Avez-vous déjà été sur l'eau?" de demander le capitaine. "J'ai été élevé tout près du lac St-François de répondre Quenneville.

C'était suffisant et encore Georges changea d'emploi, cette fois s'occupant de toutes sortes de menus travaux. Un soir, un des pilotes étant absent, il dut le remplacer. "C'était en 1900, l'année où j'ai voté pour le président McKinley qui a été assassiné un an plus tard.

— "Etes-vous devenu citoyen américain?"
— "Mais non, je suis toujours demeuré Canadien, mais tout le monde votait à bord et j'ai voté moi aussi".

AUTRE CHANGEMENT

La fièvre typhoïde termina sa carrière de pilote sur les grands lacs. Mr. Quenneville,

jeune encore, s'installa à Winnipeg, il était à l'emploi d'une compagnie qui érigeait des maisons. Le soir et les jours de congé il travaillait dans un restaurant d'un hôtel du C.P.R.

MAINTENANT VANCOUVER

"Le 7 avril 1907 était une très belle journée, l'herbe était verte déjà, je me souviens, il faisait bien beau. Ce jour-là je suis parti pour Vancouver et j'y demeure depuis. Trois jours après son arrivée à Vancouver, Georges Quenneville fit l'acquisition de six terrains, il y avait une maison sur l'un d'eux. J'avais épargné \$300, que j'ai donné comme premier versement, mais il me fallait emprunter \$1,200. Je finis par emprunter \$1,500, et après un peu de rénovation je pus revendre la maison avec un bon profit et doubler mon argent sur mes terrains, ce fut mon entrée dans le monde des affaires.

Deux ans plus tard, il devenait contremaître à la construction de l'école Simon Fraser à Vancouver. Le travail terminé il acheta d'autres terrains et construisit des maisons qu'il vendait avec paiement initial de \$100, et \$30, par mois dans les années qui précédèrent la première guerre mondiale.

M. Quenneville dit avoir construit au-delà de 100 maisons qui se vendaient alors pour \$3,500 et ont aujourd'hui une valeur de \$17,500. Celles qu'il vendait à \$5,000 rapportent aujourd'hui près de \$35,000.

M. Quenneville a encore des parents et amis par ici et il a visité des parents de son épouse à Montréal. Il s'est marié à l'âge de 50 ans à Mlle Anita Bourassa d'Edmonton, ils ont 3 enfants, deux fils et une fille qui sont mariés, et il y a des petits-fils et des petites-filles.

Il a voyagé de Vancouver à Winnipeg par autobus, il a assisté aux fêtes du centenaire. Il s'est rendu à St-Boniface visiter son église (il était contremaître lors de la construction de la cathédrale St-Peter's), et aussi une autre église à Winnipeg. A Fort Rouge il compléta ce qui est maintenant l'Eglise Unie du Canada quand le contracteur fit banqueroute.

Il se rendit à Ottawa par train et de là à Côteau arrivant à Huntingdon vendredi. Son frère Edmond qui demeurait sur la terre paternelle à Ste-Agnès vendit la ferme à Arthur Kazulak en 1952 et s'en alla à Vancouver. Il demeurait dans un appartement près de Georges et y mourut en 1968 à l'âge de 82 ans.

Un autre frère, Alfred, demeura aussi à Vancouver de 1910 à 1916. Lui et son épouse revinrent à Montréal où ils achetèrent des propriétés sur la rue Shuter. Fred mourut en 1962 et son épouse trois

ans plus tard. Dans son testament la femme d'Alfred laissa à l'Université McGill une résidence sur la rue Shuter évaluée à \$45,000.

M. Quenneville attribue sa longévité et sa bonne santé au fait qu'il n'a jamais fumé et ne prend un verre que très rarement dans les réunions sociales. Son conseil aux jeunes: rappelez-vous que votre corps a besoin de repos et évitez les excès en tout.

Nous espérons que M. Quenneville reverra ses parents et amis à St-Anicet, Dundee, et Cazaville et son dernier mot: "Mon épouse et moi serons de retour l'an prochain, nous partirons de Vancouver en juin pour un séjour de trois mois dans l'est."

Immeubles régis par ministère des travaux publics triplent

Québec (O.I.P.Q.) — L'expansion prise par les services gouvernementaux du Québec depuis une douzaine d'années a considérablement amplifié la tâche du ministère des Travaux publics, responsable de la construction, de l'aménagement et de l'ameublement des édifices publics, ainsi que de la mise en place des équipements que nécessite leur utilisation efficace.

De 3,200,000 pieds carrés qu'elles étaient en 1965, les superficies de planchers dans les édifices appartenant au gouvernement provincial sont passés à 6,500,000 pieds carrés en 1969. En 1965, les planchers que les services provinciaux occupaient dans des locaux

loués couvraient une superficie totale de 1,800,000 pieds carrés; ils étaient de 3,500,000 pieds carrés en 1969.

Pour bien remplir son rôle, le ministère des Travaux publics entreprenait en 1966 un programme de modernisation de ses structures, en introduisant dans l'administration publique les méthodes de gestion utilisées dans l'entreprise privée. Cette restructuration donna naissance à quatre grandes directions, à savoir: les "Procédés et développements," les "Projets et constructions," la "Gestion de l'équipement" et les "Services auxiliaires."

La Direction générale des procédés et développements a pour mission de suivre la progression des projets entrepris pendant l'exercice précédent, tandis que celle des plans, devis et construction contrôle la conformité des travaux avec les programmes techniques et fonctionnels officiellement autorisés.

L'aménagement, le fonctionnement, l'entretien, les réparations et le gardiennage des 985 bâtisses appartenant à la province et des 3,500,000 pieds carrés de locaux loués relèvent de la Direction générale de la gestion de l'équipement.

La Direction générale des services auxiliaires est responsable d'un ensemble de tâches administratives, lesquelles ont été subdivisées comme suit: personnel; contentieux; secrétariat, archives, postes et messageries; comptabilité et gestion financière; approvisionnements et ventes.

Enfin, s'ajoute à ces quatre Directions le service général "Organisation et méthodes," lequel joue un rôle de conseiller et de surveillant de la procédure administrative, et recommande les améliorations jugées opportunes pour accroître l'efficacité et le bon fonctionnement des structures en place.



Mariage Derepentigny — Primeau

Le mariage de Mlle Honora Primeau, fille de M. et Mme Wilfrid L. Primeau de St-Anicet et M. Bruno Derepentigny, fils de M. et Mme Lucien Derepentigny de Huntingdon fut célébré à 5 heures, samedi 15 août en l'église de St-Anicet. Des chrysanthèmes blancs, des hydrangées et des zinnias, disposés sur un arrière-plan de verdure, décoraient l'autel et le chœur.

M. le curé Paul Déguire officiait à la cérémonie. Mlle Paulette Derepentigny, soeur du marié, lut l'épître. L'oncle de la mariée, M. Médéric R. Primeau fit la lecture de l'Evangile prononçant l'homélie et distribua la sainte Communion. Mme Clermont Laurendeau interpréta deux solos durant la cérémonie et la signature des registres. Mlle Mariette Latreille D. Mus. touchait l'orgue.

La mariée accompagnée de son père était vêtue d'une longue robe de soie blanche, modèle Berenguer, recouverte de perles, les manches longues se terminant en pointes. Une longue fraise du même matériel était également ornée de perles. Son voile court était retenu par un diadème de dentelle espagnole.

Elle portait un bouquet d'oeillets miniatures bleus et blancs. Mlle Ellen Primeau, soeur de la mariée était demoiselle d'honneur, elle était vêtue d'une robe longue en crêpe bleu paon avec étole et ornée de pierres du Rhin. Elle portait un panier de pompoms blancs et ses cheveux étaient ornés des mêmes fleurs.

Le marié était accompagné de son père, M. Camil A. Potvin qui accompagnait la fille d'honneur et M. Théo Settler de Dorval, beau-frère du marié plaçaient les invités.

La mère de la mariée portait une robe de crêpe rose vif garni de dentelle sur le corsage et les manches, un chapeau et des accessoires bleu marin et un corsage de roses roses.

La mère du marié avait choisi une robe de soie bleu poudre avec manches longues, un chapeau et des accessoires bleu marin et un corsage de roses jaunes.

Après la cérémonie il y eut réception à la salle des Chevaliers de Colomb de Huntingdon. George Boucher et ses musiciens avec Claude Lafleur soliste firent les frais de la musi-

que à l'heure du dîner et pour la danse qui suivit.

Pour voyager la mariée portait un ensemble robe et manteau beige, avec chapeau tangerine, des accessoires de cuir brun et un corsage d'oeillets miniatures teintés tangerine.

La mariée est diplômée de l'Université de Montréal, B. Ed. et fait partie du personnel de l'école Polyvalente Arthur-Pigeon.

Le couple réside au 98 de la rue Wellington à Huntingdon.

ECOUTEZ . . .



LES NOUVELLES:

Radio-journal à 8 h. a.m. — 12.30 — 18.00

Aussi les nouvelles à toutes les heures.

LES SPORTS:

Quatre fois par jour:
7. 40 a.m. — 12.25 — 18.15 — 23.00

LES DECES:

La chronique des décès,
du lundi au samedi inclusivement, à 18 h. 25



Le poste des Expos de Montréal de
la Ligue Nationale de Baseball.

RADIO Valleyfield LIMITEE

249, rue Victoria — 373-1370 — Valleyfield

En ondes de 6 h. a.m. à minuit

A la Cité des Jeunes de Vaudreuil

Début des cours de musique

Dès le 3 octobre prochain, le secteur musique du Centre culturel de la Cité des Jeunes de Vaudreuil offrira une nouvelle série de cours destinés aux enfants et aux adolescents de la région de Vaudreuil-Soulanges et de la région de l'Ouest de Montréal. Ces cours, d'une durée de 10 semaines, offrent à tous les étudiants les possibilités de s'inscrire par la suite aux examens de l'Ecole Normale de Musique de Westmount ou à l'Ecole Vincent d'Indy.

Les cours inscrits au programme du secteur musique sont les suivants:

PIANO, leçons individuelles données par Lorraine B. Charbonneau et Danielle Bissonnette, selon le programme de l'Ecole Normale de Musique de Westmount. Le prix, pour chaque heure de cours est de \$5.00 (samedi).

FLUTE A BEC, cours pour débutants, leçons données en groupe par Lorraine B. Char-

bonneau. Le prix, pour chaque heure de cours est de 1.00 (samedi).

FLUTE A BEC, cours pour élèves avancés, leçons données en groupe par Catherine Mauffette. Le prix pour chaque heure de cours est de \$1.50 (samedi).

FLUTE TRAVERSIERE, leçons individuelles données par Catherine Mauffette. Le prix, pour chaque 1/2 heure de cours est de \$3.00 (samedi).

VIOLON, leçons individuelles données aux enfants âgés de plus de 4 ans par Mlle Solange Asselin, selon le programme de l'Ecole Vincent d'Indy. Le prix, pour chaque 1/2 heure de cours est de \$3.00 (samedi).

VIOLON, leçons individuelles données par Mme Marielle Schutz aux enfants âgés de plus de 4 ans, selon le programme de l'Ecole Normale de Musique de Westmount (samedi).

GUISTARE, leçons de groupe

données à un maximum de 6 élèves par Pierre Lauzon. Le prix, pour chaque heure de cours est de \$2.00 (samedi).

CHANT, leçons individuelles données aux élèves de plus de 16 ans par Mlle Danielle Paré, selon le programme de l'Ecole Normale de Musique de Westmount (sur demande).

CHANT CHORAL, leçons de groupe données aux adolescents âgés de 10 à 16 ans par Mlle Danielle Paré, selon le programme de l'Ecole Normale de Musique de Westmount (sur demande).

SOLFEGE ET THEORIE, cours destinés uniquement aux enfants inscrits à l'un ou l'autre des cours d'instruments, donné par Danielle Bissonnette, selon le programme de l'Ecole Normale de Musique de Westmount (samedi).

Toutes les inscriptions à ces cours doivent être faites entre les 21 et 25 septembre 1970.

Pour renseignements, Louise Myette, 234-9311 ou 453-7110, postes 204/226.

NOUVEAU PROJET SUR PIED PAR LA CITE DES JEUNES

Le projet comptines est un tout nouveau projet conçu expressément pour les enfants qui ont l'âge de fréquenter l'école maternelle. La jardinière d'enfants, par le jeu sonore de la Comptine, l'éducation par le mouvement et l'expression qui en découle, guidera l'enfant vers l'apprentissage et la découverte naturelle de la lecture et de l'écriture. Les activités du projet Comptines sont les suivantes: comptines, motricité, mime, danse, peinture, modelage, dessin et imprimerie.

Toutes les activités du projet seront organisés à la Bibliothèque du Centre Culturel, à compter du 3 octobre 1970 de 14:00 à 15:30 heures. La totalité des frais se chiffre à \$20.00, mais les parents doivent se procurer pour leur enfant, un tablier d'artiste et des souliers de danse. Pour renseignements, s'adresser à Mlles Francine Caron ou Andrée Desrochers à 234-9311 ou 453-7110, poste 235. Inscriptions: les 28, 29 et 30 septembre de 10:00 à 16:00 heures.

AU JARDIN BOUT D'CHOUX

Dès le 3 octobre 1970, débutera au CENTRE CULTUREL DE LA CITE DES JEUNES DE VAUDREUIL la série "JARDIN BOUT D'CHOUX". Ce jardin est depuis deux ans le centre des activités destinés aux petits enfants âgés de 3 et 4 ans. Il offre de multiples possibilités de création et de découvertes en fournissant à l'enfant tous les moyens d'expression qui correspondent à ses besoins.

Ces activités sont les suivantes: peinture, bricolage, dessin, musique, danse, rondes, chansons, comptines, rythmique, jeux, marionnettes, contes, mimes, bibliothèque et cinéma.

Le JARDIN BOUT D'CHOUX

a lieu à tous les samedis de 10:45 à 12:15 heures ou de 9:00 à 10:30 heures. Pour les familles qui désirent faire participer leur enfant au JARDIN BOUT D'CHOUX du mercredi, l'horaire est le suivant: de 10:00 à 11:30 heures. Le tarif pour une série de 30 semaines pour le samedi seulement est de \$20.00. Pour la série de 30 semaines, les samedis et mercredis, le tarif est de \$35.00.

Les dates d'inscription ont été fixées à la fin du mois de septembre, soit les 28, 29 et 30, de 10:00 à 16:00 heures. Pour renseignements, s'adresser à Mlle Francine Caron ou à Mlle Andrée Desrochers à 234-9311 ou 453-7110, poste 235.

LES REGLEMENTS DU BILL 38

QUEBEC — (O.I.P.Q. — Au cours d'une session spéciale de l'Assemblée nationale, les 7 et 8 août derniers, le gouvernement du Québec a adopté une loi dans le but d'assurer la reprise des travaux dans l'industrie de la construction, d'établir des conditions de travail provisoires, et d'instituer un mécanisme prévoyant le règlement du conflit.

Le Bill 38 interdit toute grève ou tout "lock-out" dans l'industrie de la construction tant que dureront les négociations obligatoires sur les sujets encore en litige. Ces négociations sur les sujets qui n'ont pas encore fait l'objet d'un accord se dérouleront en présence d'un conciliateur désigné par le ministre du Tra-

vail et de la Main-d'oeuvre.

Cette loi de l'Assemblée nationale oblige les parties à se présenter devant la Commission parlementaire du travail et de la main-d'oeuvre si une entente s'avère impossible dans les trente jours. Par la suite, le Gouvernement pourra décréter les conditions de travail qui s'appliqueront aux salariés de la construction au cours des trois prochaines

années.

Par ailleurs, les ententes déjà intervenues entre les parties patronale et ouvrière prennent effet immédiatement, tandis qu'une ordonnance de la Commission du salaire minimum et différents documents sessionnels fixent les conditions de travail applicables jusqu'au règlement du conflit.

Des peines sévères sont prévues à l'endroit des individus et des associations qui ne se conformeront pas à la présente loi.

LA ZONE DE SKI LAURENTIENNE OBTIENT SES LETTRES PATENTES

Québec — (O.I.P.Q. — "La Zone de ski Laurentienne" peut maintenant aller de l'avant, puisqu'elle a été officiellement reconnue par le ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, M Jérôme Choquette.

La nouvelle organisation s'appliquera à promouvoir les sports en particulier celui du ski. Les administrateurs dont

les noms apparaissent aux lettres patentes sont MM. Richard Bienvenu, urbaniste, Pierre Bourassa, représentant en informatique, de Montréal, et Rémi Cloutier, directeur, de Lorraine.

"La Zone de ski Laurentienne" aura son siège social à Montréal, et la valeur des biens immobiliers qu'elle peut acquérir et posséder est limitée à \$100,000.

CONGRES REGIONAL DE L'UCC A V'FIELD, LE 14 SEPTEMBRE

Au sous-sol de l'Evêché de Valleyfield, lundi, le 14 septembre prochain à compter de 10:00 hres A.M. des centaines de cultivateurs venant de tous les coins du diocèse de Valleyfield feront le point sur la situation économique et sociale de leur profession.

Des questions comme celles des prix et du commerce international des produits agricoles, des contingentements et

des subsides dans la production laitière, de la reconnaissance syndicale ou de l'enseignement professionnel agricole seront discutées en atelier de travail et feront l'objet de diverses résolutions à être défendues par l'U.C.C.

Des représentants de la Confédération de l'U.C.C. et du Ministère de l'agriculture et de la Colonisation participeront également à ce congrès.

"Le temps s'ouvre" grâce aux Chevaliers de Colomb

C'est grâce à la participation financière des Chevaliers de Colomb de la Province de Québec que l'émission du Père Legault "Le Temps S'Ouvre" peut être réalisée au Canal 10 (CFTM-TV), le dimanche après-midi, à 2h. 30, et au Canal 7 (CHLT-TV) à 1h. 30.

Cette initiative pastorale est également rendue possible grâce à l'étroite collaboration de l'Office Catéchistique Provincial, de Télé Métropole, des stations privées et de Radio-Canada.

Cette émission, qui s'adresse aux adultes, aborde les principales questions qui se posent à

la foi et à la conscience morale des chrétiens de 1970. La série de cette année, qui comprend 26 émissions, a débuté le 6 septembre dernier.

Edition du dimanche, 13 septembre

"Créature du hasard"?

— Le monde a-t-il commencé un jour? Si oui, comment?

— Y a-t-il plusieurs mondes habités?

— La création nie-t-elle toute possibilité d'évolution? Qu'est-ce qu'en dit la Bible? Les Pères Emile Legault, csc, et Julien Harvey, sj, s'interrogent avec nous sur ces questions.

SERVICE DE PHOTOCOPIE

LA BIBLIOTHEQUE DU CENTRE CULTUREL de la Cité des Jeunes de Vaudreuil propose à la population de la région, de même qu'aux usagers de la bibliothèque, un service de photocopie "Xérox".

Ce service destiné autant à la clientèle adulte qu'à la clientèle étudiante est offert à un prix infiniment inférieur à la moyenne. Le public peut y avoir accès tous les jours, du lundi au vendredi, de 9:00 à 21:00 heures et les samedis et

dimanches de 9:00 à 17:00 heures.

Le personnel de la bibliothèque est à votre entière disposition et il se plaira à vous indiquer le fonctionnement de ce service qui vous évitera l'embarras de recopier documents et textes importants. Pour tout renseignement, vous êtes priés d'entrer en communication avec M. Michel Ouellette, au numéro suivant: 234-9311 ou 453-7110.

STUDIO D'EXPRESSION ARTISTIQUE

COURS DE DICTION ET DE CHANT

ART DRAMATIQUE
ART DE RACONTER
EXPRESSION ORALE

LECTURE EXPRESSIVE ET PHONETIQUE
POUR ENFANTS DE 4 ANS A 14 ANS

Professeurs Spécialisés en Diction et Chant à la disposition des élèves

Pour plus de renseignements communiquez :

MLLE MONIQUE LEDUC

Professeur de diction diplômée du Conservatoire "Lassalle"

TEL: 373-7749

EVALUATION DES SOLS

Le professeur Gérard Bourbeau, de la faculté d'Agriculture de l'Université Laval, étudie la micromorphologie et la genèse des sols à "fragipan," sols imperméables à l'eau et à l'air et, par conséquent, souvent inaccessibles aux racines.

Encouragée par le Conseil des Recherches agricoles du Québec, cette étude contribuera à la mise au point d'un système de classification plus pratique qui servira dans la prospection et dans l'évaluation agricole de ces sols.

CALCIUM VS TISSUS VEGETAUX

Sr. Pierrette Delisle, du département de Diététique de l'Université Laval, effectue une étude des tissus végétaux traités par la chaleur en présence de calcium.

Il semble qu'il y a une amélioration dans la texture des fruits ainsi traités lors de leur mise en conserve.

Ce travail est subventionné par le Conseil des Recherches agricoles du Québec.

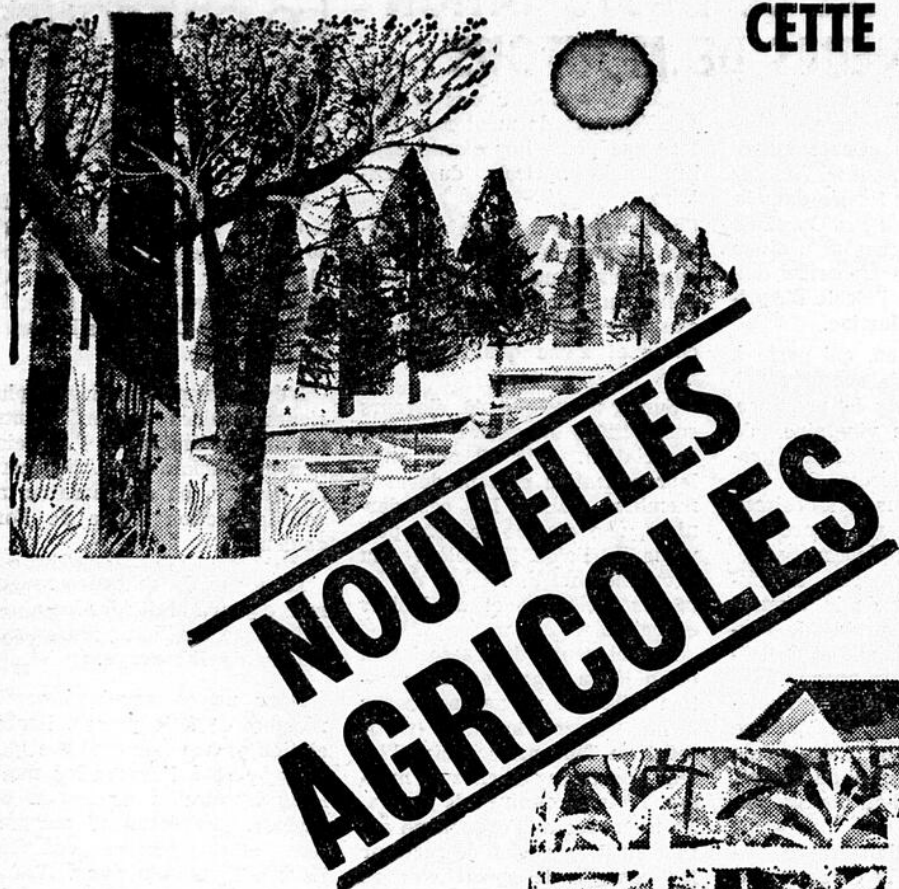
Annoncez dans LA GAZETTE

CETTE SEMAINE

● JACQUES BRAULT SE MERITE

UNE MEDAILLE DE BRONZE

● LE LAUREAT DE LA MEDAILLE D'ARGENT



Le lauréat, M. JACQUES BRAULT, récipiendaire de la médaille de bronze du concours du mérite agricole, est photographié en compagnie de son épouse et de ses quatre enfants.

JACQUES BRAULT SE MERITE UNE MEDAILLE DE BRONZE

Un agriculteur de 38 ans du rang St-Joseph, à Ste-Martine, comté de Châteauguay, vient de se voir décerner la médaille de bronze, le titre de Chevalier et le diplôme de Grand Mérite de l'Ordre du Mérite agricole 1970.

Jacques Brault, le récipiendaire en était à sa première participation au concours. Agriculteur chevronné, marié et père de quatre adorables enfants, le lauréat exploite une ferme de 155 arpents sur les terres noires de la région. Il s'agit de la ferme paternelle qu'il a acquise il y a tout juste 10 ans.

L'exploitation se spécialise dans l'industrie laitière même si M. Brault vend du grain de semence pédigrée et du maïs de conserverie à une importante entreprise alimentaire.

Jacques Brault est de cette catégorie d'hommes qui sont ouverts aux méthodes et aux techniques modernes de l'agriculture. Son troupeau se compose de 45 bêtes à cornes, dont 30 vaches laitières Holstein.

Depuis toujours, il utilise les services du Centre d'Insémination artificielle de St-Hyacinthe.

Il a également recouru aux services d'Analyses des troupeaux laitiers du Collège Macdonald. "Ce service me permet de choisir mes sujets d'élevage et de me départir des moins bons", dit M. Brault.

Avec un brin de fierté, il constate, chiffres en mains, l'amélioration du rendement

de son troupeau: en avril 1969, la moyenne de lait par vache était de 10.938 livres avec un test de gras de 3:6; à la même période, cette année, les chiffres étaient de 12,266 et de 3.7.

PRODUCTIONS VEGETALES

Au chapitre des productions végétales, l'avoine, le maïs grain, le maïs ensilage et le maïs de conserverie occupent 46.5 acres. Les prairies et les pâturages en occupent 81. Le drainage est complété sur 115 arpents de la terre.

Les bâtiments de ferme, s'ils

ont presque un demi-siècle d'existence, sont bien entretenus. Il faut dire que M. Brault n'a pas peur du travail et ne ménage pas les coups de pioche. De même son épouse, ex-institutrice, lui donne un bon coup de main, surtout lorsqu'il s'agit de gestion.

"Même si elle doit s'occuper des quatre moussaillons, elle trouve quand même le temps de cultiver un petit jardin et de faire la traite des vaches en été", nous dit M. Brault.

Les deux frères du lauréat, Bernard, 40 ans, et Gonzague, 44 ans, cultivent des terres voisines, dans le même rang. "Nous effectuons plusieurs travaux en commun, ce qui nous permet d'économiser sur la machinerie." En fait, l'agriculture, chez les Brault, c'est presque une affaire de famille.

Jacques Brault est membre du Groupe d'Etude en Rentabilité Agricole de Ste-Martine et fait partie de l'U.C.C. depuis 10 ans. Son attachement pour la terre ne date pas d'aujourd'hui, puisque, tout jeune, il adhéra déjà au Cercle de Jeunes Agriculteurs de Ste-Martine. Il ne cache pas que sa participation à ce mouvement lui a valu une expé-

(Suite à la page 14)

Le lauréat de la médaille d'argent

Le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, M. Normand Toupin, vient de dévoiler les noms des lauréats du concours 1970 de l'Ordre du Mérite agricole. Il s'agit de M. Simon Trudeau, de Belœil, comté de Verchères, qui se mérite la médaille d'or, de M. René Lamarre, de Très St-Sacrement de Howick, comté de Châteauguay, la médaille d'argent, et de M. Jacques Brault, de Ste-Martine, même comté, médaille de bronze.

Dans la classe spéciale réservée aux institutions religieuses, aux industriels et aux organismes ou individus qui ne tirent pas la plus grande partie de leur ferme, M. Jean-Paul Beaudry, de St-Marc, comté de Verchères, a remporté la médaille d'or.

MEDAILLE D'OR

M. Trudeau, un agriculteur de 41 ans, père de trois enfants, a mérité le titre de commandeur de l'Ordre et la médaille d'or en triomphant devant 13 concurrents. Il a accumulé 908 points. Les deuxième et troisième rangs sont respectivement détenus par M. Lucien Mercier, de St-Louis de Gonzague, comté de Beauharnois, avec 906 points, et M. Gilles Bissonnette, de St-Polycarpe, comté de Beauharnois, avec 904 points.

Le lauréat possède un domaine agricole de 250 arpents dont 160 sous location. Son troupeau est composé de 80 têtes de race Holstein dont 54 vaches laitières.

CLASSE SPECIALE

M. Beaudry, lauréat de la médaille d'or dans la classe spéciale, est âgé de 55 ans. Il est père de trois garçons et de deux filles. Il retire maintenant la plus grande partie de ses revenus de la vente et de l'installation de silos en béton de coulée. Son troupeau, de race pure Canadienne, compte 130 têtes, il a obtenu 902 points.

MEDAILLE D'ARGENT

Récipiendaire de la médaille d'argent, M. Lamarre, 42 ans, a deux enfants. Il a obtenu 885 points comparativement à 883 et 881 pour MM. Edouard Cormier, de St-Antoine-sur-Richelieu, comté de Verchères, et Charles Arthur, de l'Assomption, comté du même nom, détenteurs des deuxième et troisième positions.

M. Lamarre est propriétaire d'un domaine agricole de 150 arpents dont la moitié sous location. Son troupeau est constitué de 33 vaches laitières de race Holstein et 19 jeunes d'élevage.

MEDAILLE DE BRONZE

La médaille de bronze a été décernée à M. Jacques Brault, 37 ans, père de quatre enfants. Il s'est mérité 849 points devant MM. Germain Legault, de Côteau du Lac, comté de Soulanges, et Gilles Forest, de Mascouche, comté de l'Assomption. Ces derniers ont enregistré 847 et 846 points.

M. Brault possède 155 arpents de terre. Le bétail est constitué de 31 laitières et 14 jeunes d'élevage de race Holstein.

SUD-OUEST DU QUEBEC

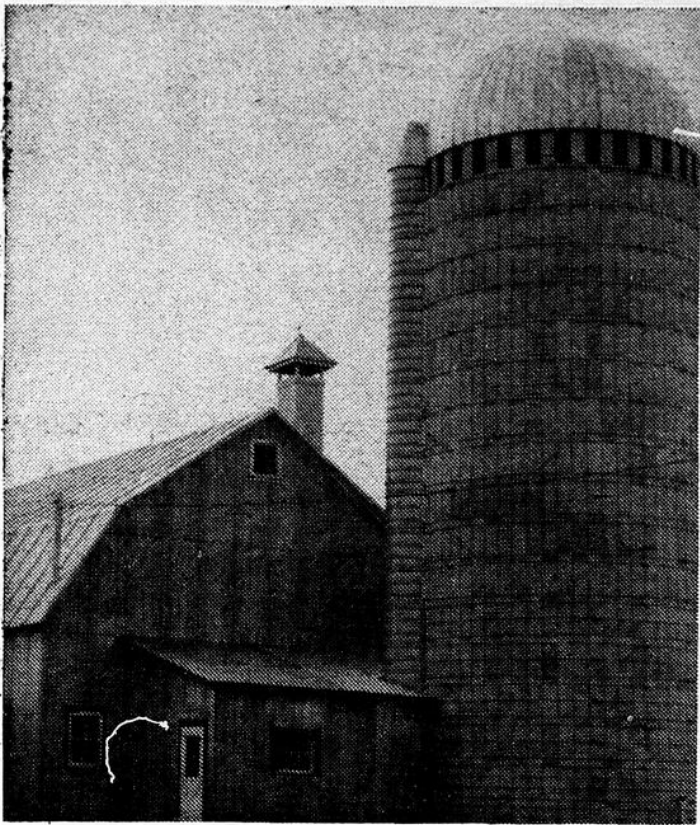
Le concours de l'Ordre du Mérite agricole du Québec s'adressait cette année aux agriculteurs établis dans la région du sud-ouest de la province.

Des cérémonies marqueront le couronnement des lauréats de ce 81ème concours provincial, le 9 septembre prochain, dans le cadre de l'Expo-Québec. A cet effet, le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation a annoncé dernièrement quelques modifications aux cérémonies.

C'est ainsi que les concurrents devront s'inscrire de 11 heures à 14 heures, au second étage du mail reliant le pavillon des Congrès (ancien palais de l'Agriculture) et celui de la Jeunesse et des Sports (petit collisée).

A 15 heures aura lieu une première réception à la salle des exposants du pavillon de la Jeunesse et des Sports. Les concurrents auront l'occasion de rencontrer le ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, M. Normand Toupin, ainsi que les sous-ministres et hauts fonctionnaires du ministère. On remettra alors les décorations aux gagnants, sauf au commandeur et au récipiendaire de la médaille d'argent.

Ces derniers seront décorés au cours d'une fête spéciale organisée en leur honneur lors du banquet de clôture qui se tiendra, à 19 heures, au deuxième étage du Palais Central et à l'issue duquel M. Robert Bourassa, premier ministre de la province, prendra la parole.



M. RENE LAMARRE, propriétaire de cette jolie ferme vient de se mériter la médaille d'argent du Mérite agricole.

Lauréats du Mérite agricole

"Une médaille d'argent au concours du Mérite agricole, c'est pour moi un honneur que je veux partager avec tous les agriculteurs du comté." C'est ainsi que s'exprime M. René Lamarre, 43 ans, de Howick, dans le comté de Châteauguay, en apprenant qu'il est le lauréat de cette décoration que se disputaient cette année 31 concurrents de 18 comtés de la région agricole du sud-ouest du Québec.

Pour M. Lamarre, un terrien dans l'âme, ce titre d'officier et le diplôme de Très Grand Mérite de l'Ordre du Mérite agricole auront une place de choix dans la collection de décorations et de trophées que lui a valu cette ferme moderne et prospère sur laquelle il est né, a grandi et a travaillé sans compter.

Déjà en 1967, à l'occasion du "concours d'embellissement des abords de la ferme", organisé dans le cadre du centenaire de la Confédération et de l'Expo 1967, M. Lamarre se méritait la mention "Très Grand Mérite".

Dans la même année, il se classait troisième dans un concours "Ordre, propreté et beauté" méritant ainsi une bourse de \$100. En 1968, il obtenait le premier prix, lors d'un concours organisé par la Jeune Chambre de Howick.

LE LAUREAT

René Lamarre est marié et père de deux garçons, Mario, 7 ans, et Benoit, 10 mois. Il a acheté la ferme familiale il y a trois ans. Seul garçon d'une famille de six enfants, le lauréat a connu bien jeune les responsabilités de la vie puisqu'il n'avait que 23 ans à la mort de son père. Il s'arma cependant de courage et continua à diriger l'entreprise paternelle qui a maintenant 50 ans.

Le lauréat cultive une terre de 150 arpents. Il tire ses revenus de l'industrie laitière. Le troupeau laitier Holstein de race pure comprend 48 bêtes dont 33 vaches.

M. Lamarre utilise les semences provenant de différents centres d'insémination artificielle depuis 13 ans et adhère au programme de contrôle laitier du Collège Macdonald. Il ne tarit pas d'éloges à l'endroit de ce service qui lui a permis l'an dernier une moyenne de 12,500 livres de lait par vache.

Les bâtiments s'ils ne sont pas récents, témoignent d'un souci d'entretien et de réno-

vation. A part la teinte verte qui se marie fort bien aux couleurs du pâturage et dessine le contour des bâtisses, tout est blanc à la ferme.

La maison de deux étages, entourée de pelouses, d'arbres et de fleurs, réserve au visiteur l'accueil de nos vieilles maisons canadiennes. "L'entretien et la bonne tenue de ma maison passent avant tout", nous glisse Mme Lamarre, une villageoise qui s'est fort bien acclimatée aux travaux de la ferme et qui trouve le temps de cultiver un jardin, de faire la traite des vaches et d'entretenir la laiterie et les abords de la ferme.

M. Lamarre nous dira d'ailleurs plus tard que son épouse l'a toujours secondé admirablement et qu'une bonne partie du succès de l'exploitation lui revient.

La laiterie, à bassin refroidissant de 3,600 livres, relie la vacherie, rénovée il y a quelques années, à une grange de 32 X 90 pieds et à un silo à déchargeur automatique.

Les champs de cette terre noire et riche, propre au comté de Châteauguay, s'étendent aussi loin que l'oeil peut porter. Ils sont resplendissants. Blé d'Inde d'ensilage, luzerne et mil climax y poussent aisément pour peu qu'on prodigue les soins nécessaires.

Et ces soins, M. Lamarre y porte une attention toute particulière. Encore cette année, il a effectué le drainage de 15 arpents de terre. En tout, l'exploitation compte 14,000 pieds de tuyaux souterrains.

ACTIVITES

Le travail ne manque pas sur une ferme d'une telle importance et M. Lamarre nous avoue: "Pendant les mois d'été, je dois me lever à 5 h.30 du matin et travailler jusqu'à la brunante si je veux consacrer quelques heures à mes activités sociales".

Et il nous décline les nombreux postes qu'il occupe au sein de la communauté paroissiale: conseiller municipal et pro-maire de Très St-Sacrement de Howick, président de l'U.C.C., directeur du Cercle agricole, directeur de la Société St-Jean Baptiste, membre du Conseil de Surveillance de la Caisse Populaire, membre du Département des Incendies.

De quoi bien remplir les moments libres d'un agriculteur. "Mais, nous dit M. Lamarre, le travail ne tue pas. Surtout lorsqu'il s'agit d'un

FONDATION DE L'ASSOCIATION DES ELEVEURS DE MOUTONS

L'Association des éleveurs de moutons de la Vallée de Châteauguay (The Châteauguay Valley Sheep Breeders' Association) vient d'être fondée dans la région agricole du Sud-Ouest de Montréal, à l'occasion d'une assemblée d'une trentaine d'éleveurs, réunis à l'École d'Agriculture de Ste-Martine.

Cette association, qui porte à six le nombre de sociétés ovinnes existant dans la province, groupe déjà une vingtaine de membres. Son but est de promouvoir les intérêts des éleveurs de moutons qui désirent se spécialiser dans la production d'agneaux précoces.

Elle leur permettra notamment de profiter de la mesure d'assistance du service de l'insémination artificielle et de l'amélioration des troupeaux.

Selon le conseiller en Zootechnie de la région, M. Maurice Beaulieu, qui s'est intéressé de près à la formation du nouvel organisme, celui-ci pourra bénéficier d'une aide appréciable de la part du ministère de l'Agriculture et de la Colonisation. Il permettra également à ses membres de diversifier leurs productions avec un maximum de succès.

En effet, bien que l'industrie laitière constitue la principale option des agriculteurs de la

région, il semble d'ores et déjà que l'élevage du mouton se taillera une place importante dans l'industrie agricole du territoire.

Cette région est située aux portes du marché de Montréal et nombreux sont les Néo-Canadiens qui s'y adressent pour s'assurer l'achat d'agneaux précoces et d'une qualité spécifique.

Sur les quelque 40 éleveurs susceptibles d'adhérer à cette association, déjà 20 ont payé leur cotisation et sont devenus membres actifs. De ces derniers, une dizaine se sont prévalués de l'aide financière du gouvernement à l'achat de femelles d'élevage et de béliers enregistrés.

Les éleveurs de l'association ont déjà pu apprécier l'information faite par un agronome sur la nouvelle méthode de traitement au Thibenzole contre l'infestation des vers chez le mouton. Trois ou quatre fois par an, les membres de l'organisme auront ainsi l'occasion de recevoir les conseils de spécialistes en élevage ovin.

Un expert en production ovine, M. Michel Bourgeault, de St-Bernard de Lacolle, comté de St-Jean, a été élu à la présidence du premier bureau de direction de l'association.

BONNE RECOLTE DE CEREALES EN PERSPECTIVE CHEZ PRODUCTEURS

La récolte des différentes variétés de céréales s'annonce passablement bonne chez les producteurs de semences pédi-grees des régions de Ste-Martine, de l'Assomption et de Nicolet, malgré la présence d'une quantité relativement appréciable de mauvaises herbes.

Voilà l'une des principales constatations du Comité des Céréales du Conseil des Productions végétales du Québec, à l'issue d'une tournée des champs d'orge, d'avoine et de blé. Les membres du comité, des experts du ministère de

l'Agriculture et de Colonisation du Québec, du ministère de l'Agriculture du Canada et de l'entreprise privée, ont particulièrement remarqué la belle apparence de la plupart des céréales croissant sur les parcelles visitées, présage d'une récolte prometteuse.

Dans bien des champs, toutefois, les mauvaises herbes semblent le principal problème des producteurs. Par ailleurs, la présence du perçage de la pomme de terre a été observée dans certains ensemencements d'avoine.

Les experts ont remarqué,

UNE MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME DE REBOISEMENT

Québec. — (O.I.P.Q.) — Le ministère des Terres et Forêts participera à la création de plusieurs nouveaux emplois d'ici cinq ans par la mise en oeuvre d'un important programme de restauration forestière dans certaines régions défavorisées du Québec.

Le ministre, M. Kevin Drummond, qui s'adressait à la Chambre de Commerce de Rouyn, en Abitibi, première étape d'une tournée d'information de cinq semaines, a déclaré que plus de 5,000 hommes pourraient être employés à ce programme dès sa mise en application.

"La plupart seront des assistés sociaux que l'on convertira en ouvriers forestiers productifs." Le ministre a précisé qu'il demandera au ministère de la famille et du Bien-Être social d'effectuer un virement de fonds au ministère des Terres et Forêts, à même son budget d'assistance sociale, pour mener à bien la réalisation de ce projet dont le coût pourrait atteindre \$12 millions annuellement.

travail que l'on aime".

Et si on lui demande à quoi il occupe les soirées d'automne et d'hiver lorsque le boulot quotidien de la ferme est complété et que les activités sociales sont plus ou moins finies, il nous répond: "Je lis à peu près tout ce qui se publie sur l'agriculture. car je n'ai qu'une septième année."

Le ministre a par ailleurs fait état de l'adoption éventuelle d'un système de crédit forestier afin de promouvoir le reboisement ainsi que la création de nouveaux emplois. En vertu de ce programme, l'Etat ou tout autre agent de reboisement se verrait rembourser sa mise de fonds à même les revenus de capital qu'il aurait créé ou contribué à faire naître.

Ormstown

Pèlerinage au Cimetière

Le pèlerinage annuel au cimetière aura lieu le dimanche 13 septembre à 2:30 h. p.m. En cas de mauvaise température la cérémonie aura lieu à l'église.

Nouvel Honsaire

A partir de dimanche prochain, les messes seront célébrées à 8 h., 10 h. et 11:30 h. A.M.

Rentrée scolaire

Mercredi le 9 septembre, tous les enfants et adolescents reprendront le chemin de l'école.

A tous, nous souhaitons une bonne année scolaire.

Danse

La Société St-Jean Baptiste (Section Ormstown), organise une danse qui aura lieu le samedi soir, 12 septembre, à la Salle Industrielle, au terrain de l'Exposition. L'orchestre "Les Laurentiens" fera les frais de la musique et y aura goûté et prix de présence.

Le concours de labours

Le concours provincial de labours de 1970 se déroulera les 30 septembre et 1er octobre prochains, sur la ferme de M. Denis Sureau, située près du village de St-Clet, dans le comté de Soulanges.

L'événement, qui réunira plusieurs dizaines de participants, est une réalisation de l'Association provinciale des Laboureurs du Québec, en collaboration avec la section locale de l'organisme.

La tenue de ce concours annuel a pour but d'aider les agriculteurs à améliorer leurs techniques de labourage.

Dans un communiqué remis récemment à la presse, l'association provinciale souligne qu'on y verra à l'oeuvre les meilleurs laboureurs de l'ouest du Québec. L'événement comportera aussi plusieurs compétitions à l'intention des visiteurs et des laboureurs de calibre junior venant des comtés avoisinants.

D'importantes compagnies d'instruments aratoires profiteront également de l'occasion pour faire la démonstration de leurs plus récentes machines.

Les gagnants des différentes compétitions de la classe provinciale se disputent le trophée Esso et, en même temps, le privilège de représenter le Québec aux championnats canadiens de labours qui se dérouleront en Ontario en 1971.

en outre, la faible densité des semis dans la plupart des champs visités. La tournée s'est avérée, par ailleurs, riche d'échanges d'idées entre agronomes et producteurs.

Dans leur rapport, les spécialistes citent que les variétés d'avoine Dorval et Yamas-ka offrent une belle apparence et plusieurs champs devraient produire plus de 80 minots de cette céréale à l'acre. De même, les rendements du blé de printemps des variétés Pitic 62 et Opal sont fort prometteurs, contrairement à la variété Selkirk qui accuse un retard laissant entrevoir des rendements inférieurs.

Le blé d'automne ne semble pas connaître de difficultés particulières de croissance cette année. Sa résistance à l'hiver canadien demeure toutefois sujette à certaines réserves, notent les experts.

Enfin, dans toutes les parcelles d'orge visitées par les membres du Comité des Céréales, ce sont les variétés Conquest et Crampain qui semblent les plus prometteuses, quoique la prochaine récolte s'annonce généralement bonne pour la plupart des autres variétés.

Jacques Brault.....

(Suite de la page 13)

rience appréciable. S'ils aiment travailler, le lauréat et son épouse aiment également se divertir et affectionnent particulièrement la danse. "Pour nous, c'est un divertissement nécessaire", précise Mme Brault en exhibant fièrement un trophée qu'elle se méritait dernièrement lors d'un concours de danse qui se tenait à Valley-Field.

Mais rapidement, le jeune couple quitte le sujet pour ne plus parler que de la ferme et de leurs projets.

**Soyez
bien protégés...**

Sauvé & Frères

assurances INC.

INSURANCE INC.

ATTENTION SPECIALE AUX

JEUNES CONDUCTEURS —

Paiements par versements si désiré

TEL: 373-1280

57 RUE NICHOLSON — VALLEYFIELD

A VENDRE

2 PORTES et une fournaise, s'adresser tél. 373-3341. (xno)

HONDA 1967, 450 cc, en bon état. S'adresser à Dale Gavin, Huntingdon, Tél. 264-5524.

TAUREAU CROISE, âgé d'un an. Poney Shetland, 6 ans, doit pouliner au mois d'août. Equipement complet pour traire vaches, presque neuf. S'adresser à K. H. Heino, Chemin de Covey Hill, Franklin Centre, tél. 827-2407.

GUIWARE "Fender Stratocaster", en excellente condition. Tél. le soir à 264-5903, Huntingdon.

DEUX JEUNES BOEUFS Holstein, pure-race, issus de Seiling Rockman, et de vaches de haute production. Maurice Smith, Huntingdon, Tél. 264-2776.

MOISSONNEUSE - batteuse automotrice usagée, 1969, modèle K Gleaner, complète avec table à grain de 10 pi., tête à blé d'Inde, cabine et chauffe-rette à un prix spécial d'automne. A. H. Sparrow, Ventes Allis Chalmers, Huntingdon, Tél. 264-3638.

BATEAU Peterborough Deluxe de 16 pi. en fibre de verre, équipé avec un moteur Johnson de 65 c.v. Modèle 1970 comme neuf. S'adresser à Jean-Louis Trépanier, Huntingdon, tél. 264-5345, ou 264-5477.

COFFRE-FORT à l'épreuve du feu et des voleurs, grandeur medium, neuf. S'adresser à Jean-Louis Trépanier, Huntingdon, tél 264-5345, ou 264-5477.

A LOUER

APPARTEMENT neuf, moderne, 2 1/2 pièces, meublé, entrée privée, situé à 96 Aubin, et s'adresser à 140 Bissonnette libre le 7 septembre. Tél. 373-1596. (xno)

MAISON à Athelstan, 3 chambres à coucher, salle de bain, filage 220, eau chaude, garage, libre le 1er septembre. Tél. 264-2697, Athelstan.

CHALET à St-Anicet, plage de sable. Disponible dès maintenant jusqu'au 4 juillet. Tél. 264-5593.

LOCAL pour magasin ou bureau, rue Châteauguay, près Banque de Commerce, à Huntingdon. Tél. 264-5234 ou après 6 hrs p.m. 264-3371, Huntingdon.

LOGEMENT de 4 appartements dans un bas, situé à 415 Boul. du Havre. S'adresser au même endroit. (18-25-2)

PRENDRAIT 25 têtes en pâturage. Tél. 829-2185, Ormstown.

LOGIS de 5 pièces, maison neuve située à 23-25 Ave Boyer (dans la baie) au 2e étage \$100. Libre dès maintenant. S'adresser à M. Laurent Guay, 373-3892. (xno)

MAISON de 5 pièces avec garage, au domaine Pilon, Route 3, St-Stanislas de Kostka. Libre le 1er août. s.v.p. téléphonez à: 373-4744.

AVIS

AVEZ-VOUS une maison ou un commerce à vendre pour de bons résultats voyez les Immeubles Loyal Ltée 2003 Blvd. Ste-Marie Valleyfield. Tél. 373-4388, résidence 371-1403. (xno)

Avez-vous des COQUERELLES

Débarassez-vous en le plus tôt possible en utilisant notre moyen de destruction.

Nous assurons la destruction de toute vermine en quelques heures. Satisfaction garantie. Adressez-vous à:

Jos. Phoenix
46, rue Ellice
Valleyfield Tél. 373-5281

Chambre à louer

CHAMBRE avec poêle et réfrigérateur, situé à 3 rue Ste-Hélène à Valleyfield. Tél. 373-8268. (xno)

CHAMBRE, genre Bachelor. Poêle, frigidaire, entrée privée, bon chez soi. Tél. 373-8497. S'adresser 37 Gault à Valleyfield. (xno)

LOGIS de 5 1/2 pièces, moderne, 220, installation laveuse-sécheuse, chambre de bain finie céramique. Place pour auto avec prise de courant. Pour information s'adresser 104 Académie, tél. 373-6517. (3)

LOGIS situé dans le centre de la ville, maison seule, système de chauffage central, s'adresser à 373-0227. (3-10)

LOGIS situé dans le rang Ste-Marie, 7 appartements, s'adresser à 152A Jacques Cartier. (3-10)

ON DEMANDE

PLOMBERIE et CHAUFFAGE TOUJOURS à votre service. Vente et installation, réparation de plomberie et chauffage. L. P. Leclerc, 220 St-Jean Baptiste, 373-5533.

GARÇON pour travailler sur une ferme. Tél. 264-2036, Huntingdon.

VACHES ou GENISSES de août, septembre ou octobre. Pur-sang ou croisées. S'adresser à Charles McConville, tél. 264-5038, après 6 p.m.

Garderais

GARDERAI enfants chez moi à la semaine, peut donner références. Tél. 371-0719. (10)

GARDERAI enfants de 3-4 ans, du lundi au vendredi de 8.00 a.m. à 5.00 p.m., maison privée, s'adresser tél. 373-7004.

AUTOS A VENDRE

RENAULT 8, 1969. Encore sur garantie. Tél. 373-7818.

CHEVROLET COACH, 1964. Tél. 264-2702, Huntingdon.

PONTIAC 1965, 4 portes, Familiale 8, transmission standard, 4 pneus neufs, moteur en bonne condition. Tél. 373-5542 jusqu'à 6 heures p.m. (xno)

DODGE Dart 1968, sédan 4 portes, 6 cylindres, 155 c.v., automatique, roue 14 pouces, parfaite condition, particulier, prix du marché. Tél. après 5 p.m. 829-2768.

GALAXIE 66 V-8 automatique, servo-freins, servo-direction, toit vinyle, reconditionnée, carrosserie et mécanique. \$1,200 Tél. après 5 p.m. la semaine ou fin de semaine 373-0250. (xno)

Agence SHANNON

• Voyages •
Vous désirez voyager. Nous pouvons organiser votre voyage: CHEMIN DE FER — BATEAU — AVION — HOTELS ETC.

PROVINCIAL TRANSPORT Terminus Autobus
Pour voyages de groupes organisés, appelez 373-3471 et demandez Suzy.

ATTENTION REPARATIONS

Il existe un seul endroit où vous pouvez faire réparer vos accessoires électriques tout en obtenant une garantie de 30 jours. C'est chez GRENIER ELECTRIC, qu'il s'agisse de grille-pains, fers à repasser à vapeur, laveuses automatiques, balayeuses, refilage de moteur skill-saws "drills" électriques, malaxeurs électriques, poêles électriques tout — tout — tout 30 jours de garantie sur toute réparation. Signalez: 373-6529, GRENIER ELECTRIC. Nous allons chercher les articles et nous faisons la livraison gratuitement. S'ADRESSER au: 266, Blvd. Bord de l'Eau, Grande-Ile, Valleyfield. (xno) (10)

Propriété à vendre

EPICERIE-BOUCHERIE licenciée, poste d'essence, avec maison de 7 pièces, 7 arpents de terre avec bâtisses de ferme. Bon chiffre d'affaire. Cause de la vente — décès. S'adresser à Mme Côme Provost, Aubrey (située entre Howick et St-Chrysostôme.)

MAISON de deux logements située à 7 rue Cross à Ormstown. S'adresser à Eugène Sauvé, 26 Church, Ormstown Tél. 829-3061.

FERME située à St-Anicet, 135 acres avec bâtiments neufs. Tél. 264-2669, Huntingdon.

PROPRIETE située à la montée du village de St-Stanislas de Kostka, terrain grandeur 315' x 100', maison de 6 appartements, système de chauffage à air chaud, endroit paisible. Tél. 371-0296. (3-10-17)

CONTRACTEURS

pour couture dans: habit de neige, pantalon de ski, coupe-vent de ski en nylon et fourrure grandeurs: bébé à 6 ans X

Travail régulier assuré.

S'adresser à:

ALLEN CHILDRENS' WEAR CO. LTD.
9333 Boul. St. Laurent
Montréal
Tél. 387-6486

Marc H. Viau Inc.

NOTICE is hereby given that Marc H. VIAU INC., corporation legally constituted under the Quebec Companies Act, will apply to the Department Financial Institutions of the Province of Quebec, for permission to surrender its charter. Montreal, this 28th day of August 1970.

Marc H. VIAU, président

**LISEZ
La Gazette**

**Soudeuses
Electriques**

LOCATION

180A - 220V

PAR MOIS

\$15.00

**J. H. Sauvé
& Fils Inc.**

238, St-Laurent
Valleyfield

DANDURAND & FRÈRE

Lumber and Building
Materials

TEL 373-4721



Bois et Matériaux
de Construction

178 RUE JACQUES CARTIER

VALLEYFIELD, QUEBEC

TEL. 373-4721

REMI HALLE, prop.

**Augmentez votre
REVENU!**

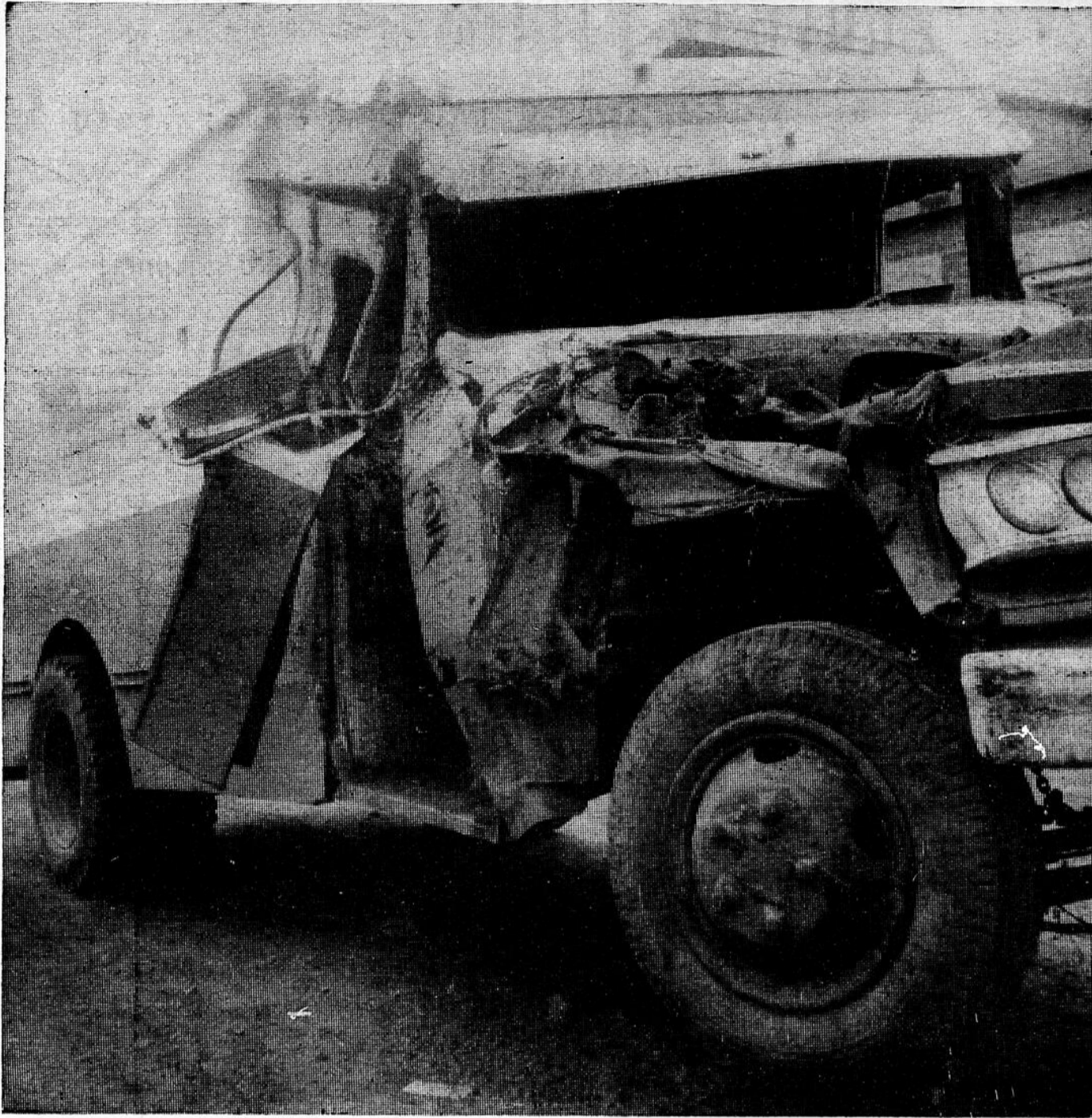
Homme ou femme demandé
pour vendre des abonnements
POUR

La Gazette

Pour entrevue et détails supplémentaires

Signalez: **373-7272**

ACCIDENT MORTEL PRES DE CAZAVILLE



Un jeune homme de Valleyfield, Gérald Brossoit, 18 ans, fut tué instantanément quand un camion de la ferme Belle Vallée prit le fossé près de Cazaville. Le conducteur du camion, Jean-Paul Desrosiers s'en tira avec des blessures légères à un coude et un choc nerveux.

L'accident se produisit vers 4.30 de l'après-midi près de la ferme de M. Yves Trépanier environ un mille à l'est de Cazaville sur le Chemin Delmont. Le conducteur du camion dit aux policiers provinciaux qui faisaient enquête que son compagnon et lui se dirigeaient vers Cazaville quand un véhicule venant en direction contraire semblait prendre trop de la route et pour éviter une collision, il tenta de se ranger à l'extrême droite, perdit contrôle et versa sur le côté dans le fossé.

Gérald Brossoit qui était du côté droit du véhicule fut coincé sous le camion. Après un temps assez long, on parvint avec l'aide d'un tracteur à relever le lourd véhicule et constater la mort de son passager.

Les nombreux spectateurs réunis au lieu de l'accident rapportent que le corps du jeune homme ne paraissait pas blessé et qu'on n'y voyait pas de sang. Le docteur Georges Lefebvre, coronier du district a déclaré que la mort était due à l'asphyxiation.

L'agent Fernand Lizotte du détachement de Huntingdon de la Sûreté du Québec fit les constatations d'usage.

Musicien a perdu la vie à Ville Mercier

Armand Galipeau, 28 ans, mieux connu sous le nom de Rusty Rivers de l'orchestre "Kid and the Green Mountain Boys", a perdu la vie dans une collision impliquant deux véhicules à Ville Mercier, lundi matin à 3 h. a.m.

M. Galipeau, qui demeurait à Châteauguay, retournait chez lui après son travail au Château de Huntingdon. La cause de l'accident n'a pas encore été déterminée.

Le chauffeur de l'autre véhicule, M. Jean-Pierre Bergevin de Ste-Martine fut légèrement blessé.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Etude sur les composés chimiques

A l'aide de la diffraction électronique, on tentera d'identifier les composés de fer et de manganèse présents dans le matériel concrétionnaire de podzols humiques, ferro-humiques et humo-ferriques du Québec et d'éclaircir les procédés de transformation physico-chimiques provoquant la formation de ces composés.

M. Michel-Pierre Cescas, de la faculté d'Agriculture de l'Université Laval, qui poursuit ce travail prévoit déjà, à la suite de ces recherches, des applications pratiques importantes.

Le Conseil des Recherches agricoles du Québec appuie financièrement ce travail.

